

M. A. G. DOUGHTY

MISE À LA RETRAITE DE L'ARCHIVISTE DU DOMINION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat) : Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, je demanderai la permission d'annoncer que la mise à la retraite de l'archiviste fédéral, M. A. G. Doughty, pour la raison qu'il a atteint l'âge de 75 ans, prend effet aujourd'hui.

En considération des services immenses rendus par M. Doughty comme archiviste du Canada, Son Excellence le Gouverneur en conseil va lui conférer le titre honorifique d'archiviste émérite du dominion, lui aménager des bureaux convenables aux Archives et retenir ses services comme président de la Commission des archives, laquelle n'est pas assujettie aux dispositions de la loi du service civil.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition) : Monsieur l'Orateur j'aimerais à dire qu'étant donné que M. Doughty, archiviste du Canada, est obligé de prendre sa retraite à cause des prescriptions régissant la limite d'âge des fonctionnaires publics, tous les partis à la Chambre et la population aussi sauront gré au secrétaire d'Etat (M. Cahan) de pourvoir à ce que M. Doughty continue à s'intéresser activement le plus longtemps possible aux Archives, et de prendre des dispositions à cette fin. Dans la mesure où l'on puisse dire qu'un département du service public est l'œuvre d'un homme, la valeur des Archives pour l'Etat et le public est subordonnée à un haut point à la connaissance et la source de renseignements que M. Doughty possède de leurs richesses.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est) : Monsieur l'Orateur, étant donné la nouvelle communiquée par l'hon. secrétaire d'Etat (M. Cahan), puis-je lui demander si le Gouvernement a pris une décision au sujet du choix du successeur de M. Doughty à la direction des Archives? Permettez-moi d'exprimer l'espoir que la nomination ne se fera pas aussi longtemps attendre que celle du sous-ministre de la Marine et du sous-ministre des Postes.

L'hon. M. CAHAN : Monsieur l'Orateur, la nomination d'un archiviste fédéral intérimaire se fera incontinent. La nomination d'un titulaire dépendra de la décision du Gouverneur en conseil.

LE BUDGET

ÉTAT FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose :

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, dans mon exposé budgétaire, l'an dernier, je disais que l'on avait touché le fond de la longue crise économique que l'on avait déjà fait, ici et dans d'autres pays, des progrès considérables vers le rétablissement des conditions normales et que la situation économique tendait à s'améliorer encore plus. Les faits ont confirmé la justesse de cette déclaration et de ces prévisions. Je vais donc avoir l'avantage d'exposer quel a été le cours des affaires et la direction des finances publiques durant une année marquée par des progrès constants et sensibles et se rapprochant un peu plus d'une situation solide et satisfaisante, au point de vue commercial et financier.

Si nous prenons l'indice le plus complet de l'activité économique canadienne, qui a été établi par le Bureau fédéral de statistique, nous y voyons que le volume tangible des affaires au Canada, en février de cette année (en se basant sur des chiffres préliminaires), dépassait de pas moins de 48.5 p. 100 le minimum du temps de crise.

Quand on considère que cela représente une augmentation de presque cinquante p. 100 en moyenne, sur le nombre d'automobiles, de barils de farine, de livres de sucre, de paires de chaussures, de tonnes d'acier, de tonnes de papier à journal, de pied de bois, de yards de tissus, de tonnes de minéraux, de kilowatt-heures d'électricité et unités correspondantes d'autres articles produits pour ainsi dire par toutes nos principales industries, sans compter les chargements de wagons, les entreprises de construction et le volume du commerce extérieur, on ne peut faire autrement qu'en apprécier la portée. Il est aussi important de noter que l'amélioration continue, car cet indice, après un léger recul, s'est élevé de nouveau au maximum atteint en mai dernier et se trouve maintenant de 15.2 p. 100 plus haut qu'en février 1934. En outre, la progression a été plus générale en 1934 qu'en 1933, car on a enregistré des gains dans presque tous les genres d'activité. Vu l'instabilité de la situation internationale depuis huit ou dix mois, on peut considérer cela comme un vrai tour de force pour le commerce canadien.

A cet égard les résultats du Canada peuvent le disputer aisément à ceux des autres pays. La Société des Nations publie chaque mois un relevé des indices généraux de la production industrielle de presque tous les principaux pays. Si nous prenons les quinze pays dont on a les chiffres pour l'un des trois derniers mois de 1934 et que nous comparions la progression de la production industrielle depuis janvier 1933, nous voyons que, de janvier 1933 à la fin de 1934, le Canada occupe facilement le premier rang. Pour ces deux ans d'activité

industrielle la France accuse une diminution de 7 p. 100; la Hollande, 5 p. 100. Voici les augmentations pour les autres pays: Belgique, 3 p. 100; Japon, 13.2 p. 100; Tchecoslovaquie, 14.7 p. 100; Chili, 19.8 p. 100; Royaume-Uni, 22.3 p. 100; Norvège, 23.3 p. 100; Autriche, 24.9 p. 100; Italie, 26.5 p. 100; Suède, 30.9 p. 100; Etats-Unis, 32.3 p. 100; Allemagne, 36.9 p. 100; Pologne, 43.1 p. 100; Canada, 46.2 p. 100. Le progrès du Canada reflète en partie le rétablissement mondial, basé sur le jeu automatique des forces économiques normales qui ont toujours mis fin aux crises antérieures, mais il est évident que la rapidité et la régularité de notre progression doit avoir réellement un rapport avec les politiques rationnelles que le ministère actuel a inaugurées pour conserver l'intégrité de notre structure économique et financière, pour rétablir l'équilibre de notre état économique et pour activer les forces qui poussent au rétablissement.

Je n'ai pas l'intention de vous fatiguer en citant des statistiques, mais il est peut-être bon d'appeler votre attention sur quelques-unes des preuves les plus frappantes des améliorations constatées dans certaines manifestations de notre vie économique.

Au mois de janvier, le chiffre-indice de la production manufacturière, qui est basé sur 29 facteurs, était de 10.2 p. 100 plus élevé qu'en janvier de l'an dernier et de 51.4 p. 100 au dessus du point minimum de la crise. L'activité manufacturière en 1934, telle que ce chiffre-indice la représente, n'était dépassée que par cinq des seize années d'après-guerre, c'est-à-dire les années 1926 à 1930. De plus, l'an dernier il y a eu une diminution considérable dans la disproportion existant entre la production des marchandises durables et celles de consommation courante, disproportion qui est un trait caractéristique des grandes dépressions. Au cours des deux dernières années les plus grands progrès dans la fabrication de marchandises durables peuvent s'illustrer en disant qu'en février la production de fonte en gueuse, d'acier et d'automobiles a été respectivement de 509, de 353 et de 450 p. 100 supérieure à celle de février 1933, point minimum de la dépression. Au cours de l'année 1934, la production en automobiles et camions a été de 116,890, soit une augmentation de 92 p. 100 sur 1932.

Un changement bienvenu, intimement lié à cette amélioration dans la production des marchandises durables, s'est produit dans l'industrie de la construction. Les entreprises adjudegées accusent une augmentation de 29 p. 100 sur les chiffres de 1933 et l'indice de février était approximativement le double de celui de février de l'an dernier. Bien que l'activité dans la construction reste à un niveau peu élevé, la construction profitera con-

sidérablement au cours du reste de cette année des crédits votés sous le régime de la loi sur la construction d'ouvrages publics, dont la majeure partie est encore à dépenser et tous les indices, y compris l'abondance et le bon marché des fonds à prêter sur hypothèques, démontrent qu'on a atteint et dépassé la période de marasme anormal dans cette importante industrie.

En 1934 la production de minerais a dépassé non seulement celle de 1933, mais aussi celle de toute autre année dans l'histoire de cette industrie, exception faite de 1929 et 1930. La production de métaux a établi plusieurs nouveaux records en volume matériel. Ainsi, par exemple, la production du nickel indique une augmentation de 56 p. 100 sur 1933 et de 18 p. 100 sur 1929, ancienne année maximum. La production de cuivre a dépassé de 22 p. 100 celle de 1930, qui avait été jusqu'ici l'année de plus forte production, alors que le zinc et le plomb ont aussi créé de nouveaux records. L'exploitation des mines d'or n'a pas dépassé en onces celle de l'année maximum 1932, mais elle accuse une petite augmentation sur les chiffres de 1933 et, au prix courant universel d'environ \$34.50 par once d'or fin, en 1934, comparativement à \$28.60 en 1933, la valeur des produits a dépassé \$102,000,000, nouveau chiffre maximum. Les chiffres disponibles pour février indiquent une bonne augmentation sur ceux de février de l'an dernier dans les exportations de cuivre et de nickel et dans la production de l'or, du zinc et de l'amiante.

L'activité a été plus forte dans le groupe des industries forestières en 1934 qu'au cours de toute autre année depuis 1930. En Colombie-Anglaise la production de bois de construction a dépassé deux mille millions de pieds de bois, ce qui représente une augmentation de 26 et 42 p. 100 comparativement à 1933 et 1932, respectivement. Le chiffre-indice du bureau concernant l'emploi dans l'industrie de la coupe du bois a été de 87.5 p. 100 plus élevé qu'en 1933. L'augmentation dans la production du bois a activé le commerce d'exportation des madriers et des planches; il a été plus élevé qu'au cours de toute autre année depuis 1930 et dépasse les chiffres de 1933 de 34 p. 100. L'importante industrie du papier à journal a atteint en 1934 un niveau d'activité dépassé par celui de 1929 seulement, mais des prix lamentablement bas et l'excédent de capacité de rendement des usines ont laissé encore cette industrie dans une situation peu satisfaisante.

La production de l'énergie électrique en 1934 a été la plus forte de toute l'histoire de ce pays. Le nombre de kilowatts-heures produits accuse une augmentation de 20.6 p. 100 sur 1933 et de 17 p. 100 sur 1930, année de rendement maximum précédente. L'expansion

dans cette industrie indique un regain d'activité industrielle, mais elle est aussi en partie attribuable à l'emploi d'appareils électriques ou aménagements dans les habitations et les fabriques, de même que l'accroissement de la vente d'énergie secondaire pour la génération de la vapeur.

Nos statistiques sur le transport accusent également des augmentations appréciables et constituent un indice plus significatif encore de l'amélioration des affaires en général. En 1934, le nombre total de wagons à marchandises chargés a dépassé de 14.4 p. 100 celui de 1933, et pour les neuf premières semaines de 1935 l'augmentation sur la période correspondante de 1934 a été d'environ 6 p. 100, en dépit du mouvement moins considérable des céréales. En 1934 les recettes brutes d'exploitation du réseau National accusent une augmentation de 11 p. 100 tandis que celles du Pacifique-Canadien sont en progression de 10.2 p. 100 sur les chiffres de l'année précédente.

Si nous passons à l'agriculture, nous trouvons également une amélioration importante. La récolte de blé n'a dépassé que légèrement celle de 1933, mais le prix moyen comptant du Nord n° 1 à Winnipeg a été de 81 cents le boisseau, d'août à décembre 1934, au lieu de 65.1 cents durant la période correspondante de 1933 et, en conséquence, la valeur de la récolte a été de 33 p. 100 plus élevée que celle de la récolte de l'année précédente. D'après les chiffres du Bureau de statistique la valeur de toutes les récoltes de grande culture en 1934 a été de \$544,975,000, soit un gain de \$91,377,000 sur l'année précédente. Pour ce qui est de notre industrie de l'élevage, l'un des développements les plus rassurants depuis quelques années a été la reprise, depuis quelques semaines, du commerce d'exportation de bétail canadien aux Etats-Unis. Après avoir été pratiquement exclus de ce marché à cause du tarif Hawley-Smoot de 1930 et des prix excessivement bas qui ont prévalu dans ce pays en 1933 et 1934, notre commerce de bétail est de nouveau sur une base d'exportation grâce au relèvement marqué des prix sur les marchés américains, et les expéditions durant les trois semaines terminées le 15 mars ont été approximativement le double du total pour toute l'année 1934. Ce développement favorable ne semble pas simplement temporaire, vu la réduction considérable effectuée dans le cheptel américain à la suite de la sécheresse et de la pénurie de fourrage de la dernière saison.

Toutefois, il faut admettre que les conditions de l'industrie agricole laissent encore beaucoup à désirer. C'est pour cette raison qu'un si grand nombre des mesures législa-

tives proposées par ce Gouvernement depuis deux ou trois ans visaient à améliorer le sort des cultivateurs. Je veux parler surtout de la loi d'organisation du marché des produits naturels, de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, des diverses modifications apportées à la loi du crédit agricole en vue de réduire les taux sur les prêts aux cultivateurs, et aussi de l'aide donnée sous forme de garantie pour empêcher l'effondrement du marché du blé.

La situation peu satisfaisante de l'agriculture et de certaines autres industries fondamentales est due en grande partie au marasme dans lequel se trouve le commerce international par suite de la propagation à travers le monde d'un nationalisme économique exagéré, d'ingérences indues dans le commerce au moyen de contingentements et de réglementation du change, et des fluctuations de la circulation monétaire. Il était inévitable, dans ces circonstances, que les pays qui produisent surtout des denrées essentielles—dont la vente se fait en grande partie sur les marchés mondiaux—devaient subir le contre-coup de ces conditions d'un caractère universel.

Je parlerai un peu plus tard en détail des statistiques concernant notre commerce d'exportation et d'importation. Je veux cependant auparavant rappeler quelles sont les forces et les politiques qui gouvernent aujourd'hui le commerce international et montrer comment elles sont appliquées et comment elles fonctionnent dans les principaux pays du monde. En un mot, il est inutile d'exposer des théories et de discourir sur les avantages bien évidents que procurerait une plus grande liberté de commerce. Nous sommes aux prises avec des réalités,—autrement dit, nous devons affronter des faits.

En 1930, quand ce Gouvernement est arrivé au pouvoir, les droits sur les produits canadiens dans les différents pays du monde entier étaient plus élevés qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant dans notre histoire. Dans bien des pays, de nouvelles barrières tarifaires plus élevées avaient été dressées contre les exportations canadiennes. En juin 1930, le tarif Hawley-Smoot mis en vigueur aux Etats-Unis avait mis des droits presque prohibitifs sur la plupart de nos principaux produits et en avait imposé sur d'autres marchandises canadiennes qui avaient bénéficié jusque-là de la franchise douanière. En Europe, qui est le principal débouché pour notre blé, des mesures draconiennes avaient été prises pour protéger les producteurs indigènes contre les effets de la baisse prononcée des prix. Le contingentement de la mouture, le moyen le plus efficace que l'on pouvait trouver pour tenir notre produit à l'écart, fut d'abord ap-

pliqué en Allemagne, au mois de juillet 1929, puis fut adopté par la France, l'Italie et plusieurs autres pays qui avaient constitué jusque-là nos meilleurs débouchés. En même temps que ce contingentement était mis en vigueur, les droits sur le blé étaient portés à un niveau bien supérieur au prix mondial de ce produit.

Vu la vague de nationalisme économique qui déferlait sur le monde, nous décidâmes d'en prendre notre parti, et de diriger nos efforts vers l'ouverture de nouveaux marchés dans les pays auxquels nous étions attachés par des liens spéciaux. Quelques semaines après notre arrivée au pouvoir, le premier ministre recommandait énergiquement, à la conférence impériale tenue à l'automne de 1930, l'adoption d'une politique de tarifs préférentiels réciproques dans l'Empire et cette politique fut finalement adoptée à la conférence qui eut lieu, sur son invitation, à Ottawa en 1932. Les accords commerciaux conclus avec le Royaume-Uni à la conférence d'Ottawa donnaient aux produits fondamentaux du Canada une position privilégiée sur le plus grand et le plus stable marché du monde, ainsi que de plus grandes préférences dans le vaste empire colonial qui one grandement bénéficié à notre commerce d'automobiles et d'autres articles ouvrés.

D'autres accords ont été conclus au cours de cette conférence avec l'Etat libre d'Irlande, l'Union de l'Afrique du Sud et la Rhodésie méridionale. Avant la conférence, le gouvernement canadien avait négocié avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande des accords dont notre commerce a retiré de grands bénéfices. Il n'y a aucun doute que cette série d'accords avec les pays de l'Empire a grandement aidé le Canada à traverser sans encombre la crise actuelle. En y pensant bien, on peut facilement se rendre compte des effets désastreux que cette crise aurait eus sur notre commerce sans ces accords, à un moment où d'autres pays fermaient progressivement leurs marchés aux importations.

En 1933, à la Conférence économique internationale, les délégués du Canada ont demandé avec instance l'adoption par tous les pays d'une politique tendant à mettre fin aux restrictions excessives qui paralysaient les échanges entre les nations; d'autres doivent porter la responsabilité de l'insuccès de cette démarche. Depuis, nous avons entamé des négociations particulières avec quelques pays. Nous en avons conclu un certain nombre; d'autres se poursuivent. Ces jours derniers, nous vous avons fait connaître le pacte commercial d'une large portée qui a été conclu avec la France et qui, peut-on dire, pour la première fois établit des relations commerciales satisfaisantes avec ce pays. Les négociations

[L'hon. M. Rhodes.]

sont à la veille d'aboutir avec la Pologne en vue d'un accord qui nous permettra de faire des échanges d'une manière satisfaisante avec ce pays dont l'importance s'accroît sans cesse et d'où nos produits sont à peu près complètement exclus, faute d'un traité.

En ces derniers mois, l'occasion s'est présentée pour la première fois depuis l'arrivée du Gouvernement au pouvoir d'entamer des pourparlers en vue de conclure un pacte commercial avec les Etats-Unis.

En juin dernier, le Congrès des Etats-Unis a adopté une loi pour autoriser le président à conclure des pactes commerciaux avec les pays étrangers et, s'il est nécessaire ou utile à l'exécution d'un accord, de décréter des dégrèvements dans les droits existants d'au plus 50 p. 100 sans avoir besoin de la ratification du Congrès.

En conformité des dispositions de cette loi, le secrétaire d'Etat donnait officiellement avis, le 21 janvier, de son intention de négocier un traité avec le Canada. En vertu de cette loi encore, le comité créé par le président à cet effet devait présenter ses observations sur ce sujet, par écrit puis oralement, les 11 et 18 mars respectivement.

Le gouvernement du Canada poursuivra activement les négociations. Il prend et il prendra toutes mesures en vue d'arriver à un accord satisfaisant, dont l'objet sera d'abaisser les tarifs douaniers d'où résultera une augmentation des échanges à l'avantage des deux parties.

Ajoutons que des négociations se poursuivent avec les représentants au Canada de deux autres grands pays, en vue d'une entente qui ouvrira de nouveaux marchés à certains de nos principaux produits d'origine.

Cette courte esquisse des développements commerciaux et tarifaires serait incomplète—surtout au point de vue d'indiquer la détermination du Gouvernement de stimuler le commerce—si je n'y résumais pas ce que nous avons accompli durant une période de temps où les barrières douanières ont été plus élevées et plus difficiles à franchir ou à supprimer qu'à toute autre époque de l'histoire du monde. Non seulement avons-nous maintenu les accords commerciaux qui étaient en vigueur lorsque nous sommes entrés en fonction, mais nous avons sensiblement amélioré notre situation en concluant en outre les accords suivants, dont plusieurs revêtent une majeure importance:

1. Un accord préférentiel de vaste portée avec le Royaume-Uni, embrassant dans ses termes l'empire colonial également.

2. Un accord nouveau et plus compréhensif avec l'Australie.

3. Des accords formels, conclus pour la première fois, avec la Nouvelle-Zélande, le Sud-Africain, la Rhodésie du Sud et l'Etat libre d'Irlande.

4. Un traité de commerce de large portée avec la France, lequel, pour la première fois, est obligatoire de part et d'autre et donne satisfaction aux deux parties, à la place d'un autre qui entraînait la concession de tarifs fixes par le Canada sans obligations correspondantes de la part de la France et qui ne nous assurait pas le tarif minimum français sur toutes nos exportations principales à la France.

5. Un accord commercial nous assurant le traitement de la nation la plus favorisée, de la part de l'Allemagne, pays avec lequel nos relations commerciales étaient depuis longtemps peu satisfaisantes.

6. Un accord nous assurant de la part de l'Autriche le traitement de la nation la plus favorisée.

7. Un accord nous assurant de la part du Brésil le traitement de la nation la plus favorisée.

8. Un accord de large portée, auquel il ne manque que la signature, avec la Pologne.

Nous avons en outre entamé des négociations en vue de la conclusion d'accords commerciaux avec les Etats-Unis d'Amérique et avec deux autres importants pays d'Europe.

Cette liste d'œuvres accomplies se passe de commentaires.

J'ai signalé l'expansion qui a eu lieu dans les principales branches de l'activité économique. Il convient ici de nous demander quel en a été l'effet sur l'absorption des chômeurs, laquelle constitue le plus pressant problème social et gouvernemental des années de la crise.

L'emploi s'est maintenu à un niveau beaucoup plus élevé en 1934 que l'année précédente; en effet, le chiffre indice de l'emploi du Bureau de statistique enregistre un gain de 15.1 p. 100. Le 1er février, cet indice se fixait à 99.9, soit un accroissement de 3.5 pour 100 sur le 1er février 1934 et de 25.8 sur le 1er avril 1933. Se fondant sur les rapports fournis par 8,992 employeurs, le Bureau de statistique évalue à au moins 65,000 l'accroissement total de l'emploi au Canada au cours de l'année dernière et à 340,000 personnes son accroissement depuis le 1er avril 1933, époque où il avait atteint son minimum.

Les rapports provisoires du 1er mars indiquent de plus une amélioration marquée quant à la situation du chômage.

Malgré l'accroissement du travail, le nombre des chômeurs assistés reste considérable. En février, le dernier mois au sujet duquel nous possédons des statistiques, le nombre des familles vivant de secours s'est élevé à 259,918, soit une diminution de 23,756 par rapport au

même mois de l'an dernier, et une diminution de 25,921 par rapport au mois de mars 1934. Le nombre global de gens assistés, y compris les personnes à charge, s'élevait à 1,229,935 en février, soit une diminution de 117,285 par rapport au mois de février de l'an dernier, et de 265,031 par rapport au mois de mars 1933. Ces chiffres devraient diminuer encore sensiblement durant les prochains mois, par suite du programme de construction d'ouvrages publics entrepris par le Gouvernement et qu'il doit développer par un projet de loi dans le cours de la session.

L'exposé budgétaire de l'an dernier contenait une énumération des mesures prises par le Gouvernement pour encourager une hausse du prix des denrées essentielles et l'abaissement des taux d'intérêt. Nous avons poursuivi ces efforts, mais pour d'évidentes raisons d'ordre international, le mouvement ascensionnel du niveau des prix a fait relativement peu de progrès pendant l'année écoulée. Au Canada, les fluctuations des prix de gros en 1934 ont été d'importance secondaire. Le chiffre-indice accuse, il est vrai, une augmentation moyenne de 6.7 par rapport à 1933, mais il n'a jamais dépassé beaucoup le niveau de 72 p. 100 de l'indice moyen de 1926, et le 1er mars 1935, il était de 72.3 contre 72.2 le 1er mars 1934. Mais si le chiffre-indice est resté dans l'ensemble relativement stable, une orientation rassurante s'est produite sous forme de rectification des inégalités créées par la chute radicale des prix, et qui constituent les plus sérieux aspects d'une crise. Ainsi, au cours de l'année terminée le 1er mars, les prix de gros des produits agricoles du Canada ont accusé une hausse de pas moins de 8.6 p. 100, par contraste avec le relèvement pour ainsi dire nul de l'indice général. Pareillement, les prix des produits bruts et partiellement ouverts ont accusé une hausse de 3.7 p. 100, tandis que celui des produits entièrement et en grande partie ouverts n'a accusé aucune variation. La rectification de l'équilibre défectueux des différentes catégories de prix représente une des mesures les plus significatives du progrès de la reprise économique.

Le service des intérêts est un des éléments fixes de notre régime de prix et, étant donné que le fardeau des intérêts constitue encore un problème urgent pour la plupart des corps publics et pour plusieurs particuliers, il est agréable d'enregistrer le succès fort remarquable qui a couronné le grand mouvement lancé par le Gouvernement pour abaisser le taux de l'intérêt à un niveau plus en harmonie avec le reste des prix et notre présente puissance de production.

Les diverses mesures prises en exécution de ce programme sont connues. Avec notre en-

couragement, le taux de l'intérêt payé aux déposants d'épargne par les banques et autres institutions financières, et qui constitue le taux fondamental dans notre régime de taux d'intérêts a été abaissé au cours d'une couple d'étapes successives au minimum de 2 p. 100. L'Etat a entrepris d'énormes opérations de conversion pour effectuer le remboursement d'emprunts directs et garantis du Dominion à un taux d'intérêt moindre, au fur et à mesure que ces emprunts parvenaient à échéance ou devenaient remboursables. Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement a effectué la conversion d'une somme de plus \$1,100,000,000 de la dette publique, réalisant ainsi une économie annuelle de plus \$14,600,000 de frais fixes. Au cours de la présente année, si l'état du marché continue à être favorable, nous comptons réaliser d'autres économies importantes par le même moyen.

Il est intéressant de noter à ce sujet—en supposant que toutes les obligations du Dominion et celles des Chemins de fer nationaux du Canada échéant ou remboursables avant la fin de l'année 1937 pourraient être éteintes au présent niveau, ou peu s'en faut, des taux d'intérêt—que l'épargne totale en intérêt ajoutée à l'augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu provenant de l'élimination du solde de nos titres exemptés, soulagerait le Trésor fédéral, d'après une estimation des plus serrées, d'au moins 16 millions de dollars annuellement.

Un pas a été fait dans l'organisation du marché monétaire à court terme, et nous espérons en faire un autre considérable dans le même sens grâce à la Banque du Canada. Les taux du marché monétaire à court terme ont été, chez nous, hors de proportion avec ceux du marché monétaire à long terme, et leur niveau excessif a contribué à empêcher les taux du marché à long terme de s'abaisser. De même, nous avons administré l'organisme insuffisant de la loi de finance et exploité les avantages accordés par l'amendement de l'an dernier à la loi des billets du Dominion de façon à rendre plus facile l'accès du marché monétaire et à empêcher toutes déflations éventuelles et la pénurie qui, dans le cas contraire, en aurait résulté. Enfin, et c'est sans doute le point le plus important, nous avons tenté l'impossible pour équilibrer avec toute la diligence possible le budget du pays, et pour disposer de nos finances en général de façon à mériter la haute réputation de solvabilité qui seule justifie et procure des taux d'intérêt peu élevés.

Que notre travail ait été couronné de succès, nous en trouvons une excellente preuve dans l'élévation des prix des titres de premier ordre et dans le prix élevé de nos obliga-

tions sur les marchés des valeurs de placement. Au cours de 1934 le chiffre-index du Bureau, pour les taux d'intérêt, a fléchi de 21.6 p. 100. L'offre pour les obligations du Gouvernement fédéral, à 4.5 p. 100, échéance de 1959, a passé de 99.37 au début de l'année, à 110.75 à la fin de l'année. Le meilleur signe d'amélioration se trouve sans doute dans le fait qu'en décembre dernier nous avons pu vendre \$20,500,000 d'obligations garanties des Chemins de fer nationaux du Canada, à terme de 16 ans et au taux d'intérêt de 3 p. 100, à un prix qui donne au public un rendement de 3.02 p. 100. Les annales du pays n'offrent aucun exemple d'un taux semblable.

Cette amélioration dans le rendement des obligations du Dominion a eu son écho sous forme de progrès plus ou moins semblable dans les obligations des provinces, des municipalités et des compagnies, en fonction du crédit dont jouissait chaque emprunteur. C'est un trait caractéristique du relèvement des prix des valeurs dans toutes les périodes de rétablissement, lequel s'affirme d'abord dans les prix des obligations de la plus haute valeur pour s'étendre ensuite, petit à petit, aux titres secondaires et aux autres titres. Des provinces de l'Est ont pu, l'automne dernier, contracter des emprunts à des conditions or ne peut plus favorables, et deux des provinces de l'Ouest ont réussi à vendre des émissions assez importantes d'obligations à des prix donnant un rendement de 4.36 et 4.20 p. 100 respectivement. L'heure approche rapidement, semble-t-il, où pour ainsi dire tous les organismes publics pourront avoir l'avantage de convertir leurs emprunts à un taux d'intérêt beaucoup moins élevé, mais pour le présent l'avenir paraît problématique par suite d'un encombrement passager du marché et de certaines déclarations malencontreuses, diffusées largement. Il est à espérer que cette situation n'est que passagère, mais il incombe à tout débiteur de ne pas oublier que le crédit est une plante fragile et qu'il faut cultiver avec soin.

Quelques provinces et nombre de municipalités n'ont pas encore été en mesure de profiter des moyens qui leur sont maintenant offerts pour le remboursement des obligations actuelles à des taux considérablement plus bas; mais, pourvu qu'il ne survienne rien de fâcheux et de nature à affecter défavorablement le crédit de l'emprunteur particulier ou l'état du marché en général, le jour ne devrait pas être loin où tous les emprunteurs méritants pourront bénéficier des bas taux d'intérêt actuellement en vigueur. On reconnaît que pour l'instant, le fardeau des charges fixes sur les dettes impayées contractées à des taux d'intérêt relativement élevés, par les années passées, alors que l'on empruntait dans certains cas avec trop d'optimisme, pèse lourdement sur

les ressources financières des corps publics intéressés, surtout si l'on tient compte des dépenses qu'il faut faire pour l'allègement du chômage. Ce problème général a été étudié avec le plus grand soin par le Gouvernement et, ainsi que le révéleront les comptes publics qui seront analysés un peu plus lon, le Dominion a aidé financièrement plusieurs des provinces et, indirectement par leur entremise, plusieurs municipalités jusqu'à concurrence d'environ 75 millions de dollars.

De temps à autre, des propositions ont été faites visant à l'application de programmes élaborés afin de rembourser les dettes impayées de tous les corps publics. Toutes ces propositions ont été étudiées en détail et elles continueront à recevoir notre attention. Dans l'exposé budgétaire de l'année dernière, j'ai discuté quelques-unes des difficultés à envisager, y compris les difficultés d'ordre technique résultant des méthodes employées pour financer les affaires du pays durant la dernière guerre et les années qui l'ont suivie, sans compter la difficulté la plus importante provenant du fait qu'une aussi large proportion de nos obligations sont détenues par des capitalistes de l'extérieur. Il va de soi que ni le Parlement ni le peuple canadien ne voudraient consentir à examiner un programme qui comporterait plus ou moins la répudiation de nos dettes. Nous avons donc mis à l'étude l'éventualité de mettre les provinces en mesure de rembourser leurs dettes flottantes en accordant la garantie de l'Etat aux nouvelles obligations émises à cette fin. L'on se rendra compte que de pareilles garanties impliqueraient un contrôle suffisant sur les futurs emprunts provinciaux ainsi que sur les facteurs qui pourraient nécessiter ces emprunts. Il est fort douteux que les provinces consentissent à se soumettre aux seules conditions sous le régime desquelles ce genre de solution serait d'ordre pratique et sûr tant dans l'intérêt du Dominion que des provinces elles-mêmes. Des considérations du même genre surgissent aussi en ce qui regarde le projet de créer un Conseil de prêts au Canada, quelque chose du genre de l'organisme qui existe en Australie. Il est admis depuis longtemps qu'il serait sage de s'assurer quelque moyen de contrôle de la nature de celui qu'offrirait un Conseil de prêt, si nous voulons empêcher à l'avenir les erreurs financières commises au cours de la période d'après-guerre; mais quant à savoir si le genre de contrôle rigide que comporte un Conseil de prêts ou l'influence plus flexible et sans cesse grandissante que la Banque du Canada pourra exercer grâce aux conseils compétents et désintéressés qu'elle mettra à la disposition des corps publics serait préférable,

voilà une question qui est susceptible de donner lieu à des divergences d'opinion.

L'on voudra bien se rappeler que, l'été dernier, le premier ministre a lancé des invitations pour la réunion d'une conférence entre le Dominion et les provinces, qui devait être tenue avant la fin de l'année. Au programme de cette conférence projetée on avait inscrit entre autres choses le problème des relations financières entre les provinces et le Dominion, y compris la mise à l'étude d'un plan concernant une nouvelle répartition des sources d'impôts entre les deux domaines de juridiction et la mise en pratique des différentes méthodes de coopération en ce qui regarde l'application de l'impôt. Tous les premiers ministres provinciaux n'ont pu s'entendre sur une date pour la tenue d'une pareille conférence avant la présente session du Parlement et il a fallu abandonner le projet pour le moment. Il est malheureux que l'on se soit trouvé dans la nécessité de différer l'étude de ces questions et d'autres affaires de semblable importance.

Dans le domaine de l'agriculture, on a généralement reconnu que, bien souvent, les dettes existantes dépassaient assurément ce que les cultivateurs sont en mesure de payer, même en supposant un relèvement raisonnable des affaires et du prix des denrées. Par conséquent, on a jugé sage de créer un rouage, à la fois simple et peu dispendieux, permettant de liquider les dettes agricoles tout en sauvegardant les droits du débiteur et du créancier dans chaque cas et, autant que faire se peut, par la voie de négociations et de compromis. Ce rouage a été créé par la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers et le succès obtenu après quelques mois d'essai est aujourd'hui chose connue de tous. Dans de nombreux cas, les cultivateurs sont parvenus à simplifier leurs engagements financiers et ont vu leurs frais obligatoires réduits à un point qui correspond à leur capacité de paiement. Du point de vue national, on peut difficilement exagérer l'avantage obtenu en faisant ainsi renaître la confiance chez eux et en leur permettant de rester sur la terre à titre de producteurs bien disposés et compétents. Cette loi a un admirable complément dans la nouvelle mesure législative concernant la Commission du prêt agricole canadien qui a pour objet de mettre à la disposition de la classe agricole des deniers publics en abondance, au prix que paiera le Gouvernement plus les frais d'administration. Grâce aux changements effectués dans l'organisation de la Commission du prêt agricole, ces fonds seront mis à la portée des cultivateurs compétents de toutes les provinces avec le moins de formalités et le plus de célérité possible.

L'avantage des mesures prises en vue de diminuer les taux de l'intérêt ne se limite pas à l'allègement du fardeau des frais permanents pour les corps publics et les emprunteurs particuliers. Un avantage plus important peut-être est celui qui résultera du puissant essor que des taux d'intérêt moins élevés imprimeront à la reprise des affaires. Règle générale, on reconnaît que dans le Royaume-Uni la reprise des affaires dont on a été témoin doit son origine en bonne partie au fait que l'on avait rendu l'argent plus facile et plus abondant. Des frais d'intérêt moins élevés ont une répercussion directe sur les bénéficiaires et favorisent, en ce qui concerne les usines et les outillages, une expansion qui, sans cela, aurait été chose impossible, vu qu'elle n'aurait pas été profitable. De faibles rendements sur des obligations de premier ordre contraignent les établissements financiers et les épargnants particuliers à rechercher les plus gros bénéfices que rapportent des valeurs de corporation et les hypothèques. Déjà au Canada on constate que l'argent est plus abondant et plus facile à obtenir pour les emprunts hypothécaires. Voilà qui augure bien pour un relèvement plus accentué dans l'industrie de la construction dont l'activité s'est démesurément ralentie et où le chômage a sévi sérieusement.

Dans le domaine bancaire, le fait saillant de l'année a été la création de la Banque du Canada qui a commencé ses opérations le 11 mars. L'administration dont cette nouvelle institution a été dotée est de nature, j'en suis convaincu, à mériter la pleine confiance de la population canadienne. La Banque est assurée dès le début de la bonne volonté et de l'appui du public ainsi que de la coopération des banques autorisées avec lesquelles elle fera nécessairement beaucoup d'affaires. Elle ne sera peut-être pas capable d'accomplir les miracles que l'on attend d'elle en certains milieux, mais j'ai toute confiance que dans les années à venir son apport à la prospérité économique de ce Dominion sera important. Elle assurera, ce dont le besoin s'est fait sentir depuis longtemps, un contrôle unique, exclusivement dans l'intérêt du public, du volume de la monnaie et du crédit utilisés. Elle contribuera, je l'espère, à assurer une plus grande stabilité dans notre existence économique, dans la mesure où la chose peut se faire en ayant recours aux méthodes monétaires. Pour la première fois, elle donnera une directive au monde financier, et contribuera de plusieurs façons à améliorer l'organisation et le fonctionnement de notre système financier dans son ensemble.

J'espère beaucoup également des conseils désintéressés et compétents en matières financières qu'elle devrait être capable de donner,

[L'hon. M. Rhodes.]

non seulement au Gouvernement fédéral mais à tous les gouvernements provinciaux qui ont peut-être trouvé difficile de se tenir bien au courant des conditions des marchés financiers de l'univers et pourront, à l'avenir, profiter des services de la Banque.

La Banque fournira aussi un rouage efficace, grâce auquel le Canada pourra en temps voulu mettre en vigueur une politique nationale relativement à notre futur régime monétaire. J'ai déjà fait allusion aux atteroiements apportés dans le commerce international par le bouleversement des devises fondamentales de l'univers. En ce qui concerne le Canada, si profondément intéressé dans le commerce étranger et avec des obligations si colossales payables à l'étranger, cette instabilité monétaire est un élément de majeure importance. Il fut un temps l'an dernier où la stabilité semblait se faire graduellement et où le travail des forces économiques commençait à révéler les taux naturels d'équilibre entre certains pays qui rendraient *de facto* la stabilisation possible. Les derniers événements, cependant, indiquent le peu de solidité de certaines devises et montrent la possibilité de nouvelles fluctuations suivies de répercussions dans le commerce et la finance.

Ce n'est là que l'un des éléments internationaux dont il nous faut tenir compte si nous voulons juger convenablement les perspectives de l'année prochaine. Le court aperçu que l'on a donné des développements économiques au Canada, l'an dernier, semble justifier un optimisme notable en ce qui regarde l'avenir immédiat. Ce serait exact si nous ne considérions que notre propre situation. Mais, à l'heure actuelle, les nations ne vivent pas que par elles-mêmes, le Canada moins que tout autre, peut-être. Et personne ne peut jeter les yeux sur l'univers aujourd'hui sans reconnaître que des frictions politiques existent, que la course aux nouveaux armements semble avoir commencé parmi les nations, qu'une tension sociale et économique se fait sentir en plusieurs pays, que les finances et le change sont incertains, que l'on se rattache avec obstination à des politiques extrêmes de nationalisme économique, et qu'il y a absence générale de confiance mutuelle, de bonne volonté et d'esprit de coopération, sur lesquels seuls peuvent être fondées les solutions internationales de nos problèmes communs.

Tant que ces influences adverses se continueront dans le domaine international, il ne faudra pas les ignorer. Il y a longtemps que le Canada a surmonté la phase la plus aiguë de la dépression. Nous avons fait de magnifiques progrès, et ces progrès devraient aug-

menter rapidement si les conditions de l'univers s'y prêtent, et moins rapidement si elles sont un obstacle. Nous avons encore des problèmes importants et constants à résoudre—le déficit des chemins de fer, les budgets non soldés, le chômage—mais nous les résoudrons au fur et à mesure que nous réussirons à rétablir les conditions normales des affaires. En outre, il y a encore le problème plus fondamental du rajustement de notre régime économique afin qu'il fonctionne avec plus de stabilité et de justice sociale. Le Gouvernement s'est consacré à la solution de ce problème.

Commerce du Canada

L'expansion de notre commerce extérieur s'est poursuivie d'une façon de plus en plus remarquable. Durant l'année financière précédente, le total des importations et des exportations avait dépassé de 15 p. 100 celui

de l'année qui l'avait précédée. Durant la période de onze mois expirée le 28 février dernier, ce total a augmenté de 18 p. 100 sur celui de la période correspondante de 1933-1934. Le chiffre de l'augmentation a été de \$168,000,000 et le volume total a été le plus élevé que nous ayons eu depuis 1931. Les importations ont augmenté de 23 p. 100 sur celles de l'année précédente, et les exportations, de 15 p. 100. Dans les premiers temps de la reprise des affaires, les exportations augmentaient plus rapidement que les importations.

Les statistiques mondiales indiquent qu'en 1934 le Canada occupait encore le cinquième rang pour le commerce d'exportation, le neuvième rang pour les importations et le huitième pour le total du commerce international.

Voici un état comparatif du commerce total pour les onze mois expirés le 28 février :

Commerce du Canada (Excepté les monnaies et lingots d'or) (En milliers de dollars)

	Onze mois expirés		Augmentation
	le 28 février 1934	le 28 février 1935	
Importations..	\$386,279	\$ 474,240	\$ 87,961
Exportations—			
Produits canadiens..	521,706	601,376	79,670
Produits étrangers..	5,585	6,731	1,146
	<u>\$913,570</u>	<u>\$1,082,347</u>	<u>\$168,777</u>

Pour la quatrième années consécutive, les exportations du Canada ont dépassé les importations, la balance favorable durant la période de onze mois étant de près de \$134,000,000. Ce chiffre n'a trait qu'aux marchandises et ne comprend pas l'exportation de la production courante de l'or, ce qui ajoute chaque année \$100,000,000 de plus aux crédits

disponibles sur les marchés extérieurs pour la liquidation des intérêts échus à l'étranger et des autres dettes dans les règlements internationaux.

L'état suivant indique la balance du commerce en marchandises pour les six dernières années :

Commerce du Canada (Excepté les monnaies et lingots d'or) (En milliers de dollars)

Onze mois expirés le	Importations	Exportations	Balance
28 février 1930..	\$1,135,248	\$1,053,246	\$ (—) 82,002
28 février 1931..	831,232	760,733	(—) 70,499
29 février 1932..	521,056	546,547	(+) 25,491
28 février 1933..	373,421	443,553	(+) 70,132
28 février 1934..	386,379	527,291	(+) 141,012
28 février 1935..	474,240	608,107	(+) 133,867

L'efficacité des accords de commerce impérial se manifeste dans les statistiques du commerce à l'intérieur de l'empire. Durant les dix mois terminés le 31 janvier, dernière date à laquelle les chiffres du commerce par pays sont compilés, nos exportations au Royaume-Uni, notre plus grand marché, ont augmenté de presque 22 p. 100. Pour tous les pays de l'empire l'augmentation a été de 24 p. 100. Les exportations en Australie indiquent une progression de 52 p. 100; en Nouvelle-Zélande, 72 p. 100; dans l'Inde, 21 p. 100, et dans l'Afrique du Sud, 76 p. 100.

D'un autre côté, nos exportations à l'étranger n'ont augmenté que de 6 p. 100. Nos exportations totales ont augmenté de presque 71 millions durant ces dix mois, et là-dessus l'augmentation de nos exportations dans le cadre de l'empire représente 56 millions, soit 79 p. 100.

Depuis 1932, année de la Conférence impériale, la valeur de notre commerce d'exportation dans le Royaume-Uni a augmenté de 52

p. 100. Cette hausse a sensiblement contribué à améliorer l'état d'un grand nombre d'industries canadiennes diverses. En 1934, nos exportations de produits agricoles ont dépassé de \$16,600,000 celles de 1932. Pour les animaux et leurs produits, l'augmentation a été de 24 millions; pour le bois, surtout le bois d'œuvre, \$14,500,000, et pour les métaux non-ferreux et leur produits, y compris le cuivre, le plomb, le nickel, et le zinc, \$31,000,000.

Les importations du Royaume-Uni ont augmenté, depuis dix mois, de 8 millions, soit 9 p. 100. En 1934, ils dépassèrent de 21 p. 100 ceux de 1932. L'augmentation a porté surtout sur les produits textiles, le fer et les produits chimiques. Les importations d'autres pays de l'empire ont, durant ces dix mois, augmenté dans les proportions suivantes: Australie, 19 p. 100; Nouvelle-Zélande, 22 p. 100; Inde, 31 p. 100.

Voici les chiffres du commerce avec l'empire durant les dix derniers mois:

Commerce du Canada à l'intérieur de l'empire
(à l'exception des monnaies et lingots d'or)

	Dix mois finissant le	
	31 janvier 1934	31 janvier 1935
Importations du Royaume-Uni	\$ 87,114,091	\$ 95,292,201
Exportations au Royaume-Uni	191,277,804	232,987,396
Importations de l'empire britannique	116,599,414	134,246,466
Exportations dans l'empire britannique	231,648,330	287,587,697

Les pays de l'empire fournissent un peu plus de 30 p. 100 de nos achats à l'extérieur; d'un autre côté, ils absorbent plus de la moitié de nos exportations.

Suit un état indiquant les proportions dans lesquelles notre commerce d'importation et d'exportation, à l'exception des monnaies et lingots d'or, se répartit:

Proportions de répartition du commerce du Canada
(à l'exception des monnaies et lingots d'or)

	Importations		Exportations	
	Dix mois finissant le 31 janvier	1934	Dix mois finissant le 31 janvier	1935
Royaume-Uni	24.70	21.80	39.53	42.01
Empire britannique	33.06	30.71	47.87	51.85
Etats-Unis	53.73	56.91	33.04	33.74
Autres pays	13.21	12.38	19.09	14.41

En dépit de nombreuses influences défavorables, on a réalisé d'autres progrès dans le relèvement du commerce mondial des niveaux désastreusement bas auxquels il était tombé. Si on en juge d'après le degré des améliorations, le Canada est au premier rang des principaux pays du monde, ce qui prouve la valeur de nos accords commerciaux en même temps que l'initiative et l'esprit d'entreprise de ceux qui s'occupent d'industrie ou de com-

merce. Les améliorations qui se sont produites dans ce domaine, aussi bien que dans les autres sphères d'activité dont nous avons parlé, ont eu une influence favorable sur l'état financier du Dominion, que nous allons maintenant examiner.

Recettes 1934-1935

Comme l'année financière courante ne prendra fin que dans quelques jours et qu'il s'écou-

lera un mois avant que les comptes du Dominion soient fermés pour l'année, il sera entendu que les chiffres soumis maintenant, relativement aux recettes et aux dépenses, sont plus ou moins approximatifs. D'après l'expérience du passé, toutefois, on ne peut s'attendre à ce qu'ils varient beaucoup du résultat final.

Pour la première fois depuis 1930, les recettes provenant des impôts atteindront le chiffre prévu. Au moment de l'exposé budgétaire l'an dernier, les indices d'un regain dans le volume d'affaires étaient si nombreux que l'on a prêté une augmentation importante dans les recettes provenant des impôts. En dépit de certaines pertes dues à des changements dans les impôts durant l'étude du budget dans cette Chambre, les recettes provenant des impôts s'élèveront à \$306,050,000, chiffre presque identique à celui que mentionnait le budget précédent. C'est là une augmentation de \$34,200,000 sur l'année précédente et elle est d'autant plus satisfaisante si l'on songe au dégrèvement des impôts effectué l'an dernier, surtout la réduction de 50 p. 100 de l'impôt sur le sucre et de la taxe spéciale d'accise sur les importations en vertu du tarif de préférence britannique, ce qui, dans l'ensemble, représente une perte de revenu d'au moins 10 millions de dollars. Il est bon de faire remarquer que chaque mois de l'année a donné un chiffre supérieur à celui du mois correspondant de l'année précédente et le taux de l'augmentation s'est maintenu durant toute l'année.

Douanes

Comme indice de l'expansion constante, bien que modérée, du commerce international, les droits d'importation rapporteront \$77,300,000,

soit une augmentation de 11 millions sur l'année précédente. Les droits d'accise, qui frappent surtout les boissons alcooliques et les tabacs, atteindront \$44,600,000, soit une augmentation de 9 millions de dollars sur l'année 1933-1934.

L'impôt sur le revenu, dont les taux n'ont pas été modifiés l'an dernier, rapportera un total de \$65,600,000, chiffre le plus élevé depuis quatre ans, et supérieur de \$4,200,000 à celui de l'année précédente. Jusqu'à concurrence de \$3,100,000 cette augmentation est due aux crédits transférés de la taxe sur l'or à la fin de l'année financière pour être appliqués, conformément au statut, sur l'impôt du revenu des compagnies exploitant les mines d'or. Cette somme peut être considérée comme paiement anticipé de l'impôt sur le revenu.

Avec les rajustements faits de temps à autre de l'échelle des taux, l'impôt sur le revenu a été la source la plus constante de revenus depuis quatre ans, en dépit des fluctuations du niveau général des salaires et des profits.

On obtiendra quelque 11 millions de dollars de plus que l'année précédente de la taxe de vente, laquelle atteindra une somme de \$72,600,000. Les autres taxes spéciales d'accise rapporteront \$39,800,000, soit une diminution de \$5,300,000 sur l'année précédente, ce qui est dû aux dégrèvements dont on a parlé déjà.

La recette brute de la taxe sur l'or à la fin de l'année financière atteindra \$7,084,000. On calcule que sur ce total une somme de \$3,100,000 sera portée au crédit des diverses compagnies d'exploitation à titre d'impôt sur le revenu. Cela réduira à \$3,984,000 la recette nette de la taxe sur l'or pour l'année.

Le tableau suivant indique le rendement des impôts durant les cinq dernières années :

Recettes de l'impôt
(en milliers de dollars)

	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	Estimation 1934-35
	\$	\$	\$	\$	\$
Douanes, droits d'importation.....	131,209	104,133	70,073	66,305	77,300
Accise.....	57,747	48,655	37,834	35,494	44,640
Revenus de taxes de guerre:					
Banques.....	1,429	1,390	1,328	1,336	1,386
Compagnies d'assurance.....	74	12	826	742	740
Bénéfices commerciaux différés.....	34	3			
Impôt sur le revenu.....	71,048	61,255	62,067	61,399	65,600
Taxe de vente.....	20,784	41,734	56,814	61,392	72,600
Importations par fabricants, droit de timbre, taxe sur le transport, etc.....	13,951	17,872	25,377	45,184	39,800
Taxes sur l'or.....					3,984
Rendement total des impôts.....	296,276	275,054	254,319	271,852	306,050

Recettes non fiscales

Les recettes provenant des différents services publics de l'Etat s'élèveront à \$53,300,000, soit une augmentation de \$1,100,000 sur l'année précédente. Les principaux item sous cette rubrique sont les intérêts sur les placements qui se monteront, croit-on, à \$11,400,000 (environ \$260,000 de plus que le montant provenant de cette source l'année précédente) et les recettes des Postes qui seront de \$31,184,000, soit une augmentation de près de \$300,000 sur l'année dernière. En se reportant au tableau de la dépense, on constatera qu'il n'y a pas eu d'augmentation dans le

coût d'administration du service postal; il y a eu au contraire une légère diminution sur l'année précédente, la dépense s'élevant à \$30,528,000. L'excédent des Postes sera donc de plus de \$600,000 au lieu de la moitié de ce chiffre comme l'année dernière. Les comptes des Postes ne comprennent naturellement pas les loyers pas plus que les autres frais des locaux occupés par les différents bureaux. D'un autre côté, rien n'a été porté au crédit des Postes pour les services rendus à d'autres départements par la franchise postale.

Voici un état des recettes non fiscales pour les cinq dernières années:

Recettes non fiscales

	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Esti- mation 1934-1935
	\$	\$	\$	\$	\$
Loi des grains du Canada.....	2,179,047	1,484,826	1,444,840	1,235,621	1,271,000
<i>Gazette du Canada</i>	71,197	73,590	73,836	55,722	48,000
Canaux.....	1,026,671	976,845	831,020	877,630	858,000
Casuelles.....	3,210,394	3,757,821	3,192,144	3,613,157	3,569,000
Immigration chinoise.....	21,996	10,059	8,652	6,237	7,000
Terres fédérales.....	1,655,401	485,364	458,934	418,729	499,000
Inspection de l'éclairage électrique.....	632,151	402,189	298,352	440,260	465,000
Amendes et confiscations.....	433,716	233,512	212,075	177,812	93,000
Pêcheries.....	73,937	40,519	4,429	39,508	41,000
Inspection du gaz.....	94,255	81,359	84,078	76,186	91,000
Inspection des assurances.....	148,942	149,902	160,298	148,535	139,000
Intérêts sur placements.....	10,421,224	9,330,125	11,220,989	11,148,232	11,410,000
Marine.....	199,000	191,905	178,118	207,532	204,000
Caisse des marins.....	201,768	184,485	179,461	188,054	188,000
Collège militaire.....	19,882	20,045	20,116	20,317	20,000
Pensions militaires, recettes.....	159,000	163,229	166,414	165,207	164,000
Terres de l'artillerie.....	29,384	14,250	16,677	17,855	15,000
Droits de brevet et d'auteur.....	559,646	525,248	539,341	429,341	352,000
Pénitenciers.....	183,288	166,111	121,426	97,962	63,000
Postes.....	30,212,326	32,234,946	30,928,317	30,893,157	31,184,000
Prime, escompte et change.....	501,610		145,938		500,000
Travaux publics.....	362,391	280,591	212,829	249,721	244,000
Licences de radio.....	468,093	528,924	1,414,132	1,291,485	1,488,000
Pensions des officiers de la gendarmerie à cheval.....	6,357	14,787	12,050	12,444	9,000
Poids et mesures.....	419,750	406,529	394,222	399,717	402,000
	53,291,426	51,757,161	52,318,638	52,210,451	53,324,000

Recettes spéciales

L'Etat a reçu, par voie de transport, du séquestre des biens de sujets ennemis, la somme de \$3,000,000. Y compris cette somme, les recettes de toutes provenances s'élèveront à

\$362,370,000, contre \$324,480,000 en 1933-1934, soit un accroissement de \$37,890,000.

Les recettes totales pour la période de cinq ans s'établissent ainsi qu'il suit:

Etat sommaires des recettes de toutes sortes

(En milliers de dollars)

	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Evaluation 1934-1935
Recettes fiscales.	\$296,276	\$275,054	\$254,319	\$271,852	\$306,050
Recettes non fiscales.	53,291	51,757	52,318	52,210	53,324
Recettes du fonds consolidé.	\$349,567	\$326,811	\$306,637	\$324,062	\$359,374
Recettes spéciales.	6,622	7,028	4,493	418	3,000
Total général.	\$356,189	\$333,839	\$311,130	\$324,480	\$362,374

Dépenses 1934-1935

Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires de l'année s'élèveront, estimons-nous, à \$356,000,000, soit environ \$2,200,000 de moins que le total des sommes autorisées par crédits et prescrites par la loi. Cette somme est bien en augmentation de 10 millions sur l'année précédente, mais elle est en diminution de 26 millions sur les dépenses ordinaires de l'année 1930-1931. L'accroissement s'explique non pas par une expansion générale de l'activité des départements, mais plutôt, en majeure partie, par des augmentations dans plusieurs des dépenses obligatoires et par l'établissement de nouveaux services. L'accroissement le plus considérable est celui du budget des pensions de vieillesse, qui demanderont \$2,600,000 de plus que l'année précédente. Les dépenses du Commissaire du cens électoral pour

l'inscription des votants et la préparation des listes des électeurs entraîneront un nouveau décaissement de \$1,560,000. Un accroissement de \$1,500,000 au budget du département des Chemins de fer est constitué, en partie, par le crédit spécial de \$500,000 pour la caisse des passages à niveau, de \$100,000 pour la propagande touristique et de \$785,000, contribution de l'Etat fédéral au coût d'un tunnel sous le canal de Lachine dans la ville de Montréal. Le budget du département des Pensions et de la Santé publique se trouve augmenté d'une dépense supplémentaire de \$500,000 pour les allocations aux anciens combattants. En outre, l'Etat a absorbé, à titre de nouveaux services, les frais d'application de la loi sur les concordats entre cultivateurs et leurs créanciers et de la loi sur l'organisation du marché des produits naturels.

Voici un état des dépenses ordinaires des cinq dernières années:

Dépenses ordinaires, par service des cinq dernières années financières

(en milliers de dollars)

Comptes ordinaires	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Estimation 1934-1935
	\$	\$	\$	\$	\$
Agriculture.	10,119	10,212	8,066	6,996	7,273
Bureau de l'auditeur général.	416	436	380	376	378
Commission du service civil.	343	306	244	221	225
Affaires extérieures, y compris bureau du premier ministre.	928	994	863	974	1,481
Finances—					
Intérêt sur la dette publique.	121,290	121,151	134,999	139,725	138,529
Primes d'escompte et de change (montants nets).		728		167	
Subsides aux provinces.	17,436	13,695	13,677	13,728	13,769
Subventions spéciales aux Provinces maritimes.	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600
Autres subventions et contributions.	778	536	499	398	471
Pensions civiles et retraites.	1,476	1,405	1,075	1,009	953
Dépenses générales.	1,794	1,845	2,046	2,148	3,945
Pêcheries.	2,435	2,046	1,787	1,596	1,662
Bureau du secrétaire du Gouverneur général.	142	148	136	136	132
Immigration et colonisation.	2,588	2,200	1,689	1,369	1,297
Affaires indiennes.	6,069	5,081	4,499	4,380	4,340

Dépenses par service—Fin

(en milliers de dollars)

Dépenses ordinaires	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Esti- mation 1934-1935
	\$	\$	\$	\$	\$
Assurances.....	178	180	161	152	165
Intérieur.....	8,104	4,647	3,454	2,833	2,837
Justice.....	2,538	2,560	2,458	2,435	2,766
Pénitenciers.....	3,237	2,737	2,870	2,677	2,748
Travail.....	797	633	605	560	586
Enseignement technique.....	391	283	202	129	150
Pension à la vieillesse.....	5,658	10,032	11,513	12,314	14,900
Service législatif—					
Chambre des communes.....	1,721	1,982	2,210	986	1,803
Bibliothèque du Parlement.....	76	81	65	69	71
Sénat.....	568	650	747	286	495
Dépenses générales.....	65	79	81	62	95
Directeur général des élections, y compris frais d'élection.....					1,560
	2,256	145	56	32	135
Marine.....	8,030	7,262	5,801	5,439	5,911
Commission de radiodiffusion du Canada.....			149	1,025	1,252
Mines et Commission de géologie.....	1,420	1,264	1,048	909	1,009
Loi relative au transport de la houille et de com- bustible du Canada.....	514	721	1,220	2,772	2,450
Défense nationale—					
Service de la milice.....	10,953	9,700	8,719	8,774	9,335
Service naval.....	3,598	3,043	2,167	2,171	2,222
Service de l'air.....	7,147	4,040	1,731	1,685	2,262
Divers services.....	1,928	1,347	1,078	791	371
Revenu national (y compris l'impôt sur le revenu)....	13,972	13,920	10,846	10,354	10,264
Pensions et Santé nationale—					
Traitements et soins ultérieurs aux vétérans.....	9,774	11,154	10,066	9,124	9,687
Pensions de guerre et militaires.....	45,541	48,249	45,079	43,883	43,638
Division de la Santé.....	1,342	1,246	924	802	817
Postes.....	37,892	36,052	31,607	30,554	30,528
Conseil privé.....	54	53	47	49	46
Archives publiques.....	212	212	174	157	210
Impressions publiques et papeterie.....	295	289	231	172	388
Travaux publics.....	25,453	17,648	13,108	10,827	10,106
Chemins de fer et Canaux.....	4,479	3,997	3,667	3,315	4,864
Loi relatives aux tarifs-marchandises des Provin- ces maritimes.....	3,615	2,555	1,921	1,989	2,573
Gendarmerie royale canadienne.....	3,192	3,488	5,626	5,315	6,000
Secrétariat d'Etat.....	479	483	418	387	385
Commission de l'Etablissement agricole des soldats....	1,300	1,036	818	810	766
Commerce—					
Ministère.....	4,955	6,417	3,277	3,007	3,197
Subventions postales et maritimes.....	1,323	2,999	2,081	2,221	2,280
Loi des grains du Canada.....	2,356	2,306	2,026	1,759	1,711
Dépenses ordinaires totales.....	382,827	365,873	349,811	346,649	356,638

Dépenses imputables sur le capital

Les dépenses au compte du capital, dont le principal chef de dépenses s'est élevé à \$4,900,000 dollars, ont été déboursés pour le creusement du chenal maritime du Saint-Laurent. Des sommes comparativement peu élevées ont été requises pour le canal Welland et pour parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson et la gare maritime. Le total des

dépenses pour l'année, s'élèvera à \$6,100,000, soit une augmentation de \$600,000 sur les dépenses de l'année précédente. Les prévisions budgétaires ouvraient au compte des dépenses imputables sur le capital des crédits se totalisant à 7,246,000.

Un tableau comparatif des dépenses imputables pour la période quinquennale est reproduit ci-dessous:

Dépenses imputables sur le capital

(en milliers de dollars)

	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Estimation 1934-1935
	\$	\$	\$	\$	\$
Canaux.....	9,842	3,299	3,027	1,975	317
Chemins de fer.....	6,371	6,242	1,503	737	530
Travaux publics.....	12,009	7,439	4,018	3,778	6,289
Total des dépenses capitales.....	28,222	16,980	8,548	6,490	7,136

Dépenses spéciales

Le total des dépenses spéciales s'élèvera à \$66,100,000 dont \$60,400,000 représentent les sommes versées pour l'allègement du chômage durant l'année financière. Ce montant est bien plus élevé que ceux des années précédentes, ainsi qu'on le verra par l'état ci-dessous des dépenses pour l'allègement du chômage depuis 1930-1931 :

1930-1931..	\$ 4,432,000
1931-1932..	38,295,000
1932-1933..	36,721,000
1933-1934..	35,898,000
1934-1935..	60,448,000

Total.. \$175,794,000

Les dépenses prévues au cours de la présente année financière ont été pour les fins suivantes :

Secours directs..	\$33,500,000
Contributions du Dominion aux travaux et entreprises des provinces et des municipalités..	5,110,000
Loi de construction des ouvrages public, 1934..	8,500,000
Contribution du Dominion aux secours distribués dans la zone desséchée en Saskatchewan..	5,000,000
Autres dépenses, y compris les entreprises fédérales, les camps pour chômeurs célibataires et sans foyer etc.	8,338,000

Total.. \$60,448,000

Les débours pour le secours direct ont été de beaucoup plus élevés que la dépense réelle effectuée au cours de la période de l'année financière. En premier lieu, on se souviendra que la Loi de secours de 1933 limitait à \$20,000,000 le montant qui pouvait être dépensé pour le secours direct. Pour cette raison, il a fallu faire un report de \$9,360,000, de l'année dernière, et ce montant a été déboursé au cours de la présente année financière. De plus, l'inauguration de subventions mensuelles accordées à titre d'assistance aux provinces, et représentant la contribution du gouverne-

ment fédéral aux dépenses de secours depuis le 1er août dernier, a eu pour effet d'amener à jour la part prise par le Dominion aux dépenses de secours direct, alors que, par les années antérieures, le délai habituel apporté à la présentation des comptes, d'abord par la municipalité à la province, et ensuite par la province au Dominion, retardait longuement les déboursés. A l'heure actuelle, les subventions mensuelles versées aux provinces s'élèvent à \$1,751,000.

On calcule que, jusqu'à la fin de mars, on aura versé \$5,000,000 à titre d'avance à la province de Saskatchewan pour des secours dans la zone de sécheresse et les déboursés effectués sont vérifiés par un représentant du Dominion stationné à Regina. Une décision définitive n'a pas encore été arrêtée avec la province quant au montant des frais occasionnés par ces mesures de secours dont le Dominion se chargera et, dans l'intervalle, et les sommes avancées ont été acceptées par la province à titre de prêts pour lesquels elle a fourni une garantie. Cependant, afin d'inclure, autant que faire se peut, toutes les obligations se rattachant à l'année dans notre état de dépenses, les dépenses estimatives ci-dessus énumérées comprennent la totalité des \$5,000,000 mis à la disposition de la Saskatchewan jusqu'à présent pour distribuer aux cultivateurs de la zone de sécheresse.

Le programme de travaux publics du Dominion, prévu par la Loi sur la construction d'ouvrages publics, adoptée au cours de la dernière session, autorisait une dépense totale de \$39,690,000. Bien qu'à la fin de l'année financière on aura réellement déboursé environ \$8,500,000, les entreprises adjudgées et les engagements contractés à jour représentent environ \$25,000,000.

Suit un état comparatif des dépenses spéciales, par catégories, au cours des cinq dernières années :

Dépenses spéciales
(en milliers de dollars)

—	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Estima- tion 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Réglement de réclamations de guerre.....	110	91	55	56	60
Frais d'emprunts.....	193	1,350	1,639	2,550	2,860
Frais divers.....	2,955	3,500	2,951	2,517	2,383
Réparations:					
Demandes d'indemnités.....	500	1,331	188		6
Allègement du chômage, 1930.....	4,432	13,190	548	4	3
Allègement du chômage, 1931.....		25,106	17,048	584	55
Allègement du chômage, 1932.....			19,125	6,948	310
Allègement du chômage, 1933.....				28,382	2,430
Allègement du chômage, 1934.....					49,150
Prime du blé.....		10,908	1,811		
Réduction des prêts aux soldats-colons.....	8,599			1,766	400
Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934.....					8,500
Total des dépenses spéciales.....	16,789	55,476	43,365	42,787	66,157

Prêts aux provinces

Le Dominion a encore été obligé, comme depuis trois ans, d'aider les quatre provinces de l'Ouest par des avances leur permettant de faire face, en partie, aux dépenses provinciales et municipales relatives au secours, et de prêter aux cultivateurs des régions affligées pour l'achat de graines de semence, de nourriture pour les animaux, et le reste.

Durant l'année, plusieurs provinces ont pu, grâce à l'amélioration de leur budget et à la vigueur des marchés de placements, faire des émissions publiques de valeurs, et elles n'ont pas été obligées de compter entièrement sur le Dominion pour leurs emprunts. Cependant, le total des avances par le Dominion, a été considérablement, le montant net, déduction faite des remboursements, étant de \$23,300,000 répartis ainsi entre les provinces:

Manitoba.....	\$ 2,900,000
Saskatchewan.....	10,500,000
Alberta.....	1,900,000
Colombie-Anglaise.....	8,000,000
	\$23,300,000

Le montant total des prêts non remboursés à la fin de l'exercice financier précédent était de \$51,300,000, lequel, avec les avances nettes accordées au cours de l'exercice actuel, au montant de \$23,300,000, porte le total du secours financier du Dominion aux quatre provinces de l'Ouest, sous forme de prêts en vertu des lois de secours, à \$74,600,000. Des billets du Trésor à courte échéance, portant 5 p. 100 d'intérêt jusqu'au 1er juillet dernier, et 4½ p. 100 après cette date, ont été offerts par les provinces touchant les prêts. L'intérêt, à mesure qu'il devenait dû, a été payé en espèces par le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Anglaise, mais la Saskatchewan, incapable de faire face à ces paiements, a couvert ses intérêts accrus en offrant ses billets du Trésor.

Suit un état des prêts jusqu'à ce jour, par province, montrant les fins pour lesquelles ils ont été accordés:

Avances aux provinces sous le régime des lois d'assistance
Total non remboursé au 31 mars 1935

	Prêts à l'intention d'obligations échues et intérêt	Prêts pour l'assistance aux cultivateurs, y compris l'achat de grains de semence et de nourriture pour les animaux	Prêts pour des fins provinciales, y compris les travaux publics et les secours directs	Total
	\$	\$	\$	\$
Manitoba.....	3,425,316	265,000	9,418,313	13,108,620
Saskatchewan.....	3,934,341	7,892,633	22,662,452	34,489,426
Alberta.....	3,142,000	2,235,000	6,600,000	11,977,000
Colombie-Anglaise.....	5,298,664	9,715,571	15,014,235
	15,800,321	10,392,633	48,396,336	74,589,290

Prêts et avances improductifs

Le total des déboursés sous cette rubrique sera de \$1,700,000; l'an dernier, il avait dépassé \$3,000,000. Il s'agit ici de sommes payées pour les déficits et les besoins de premier établissement des services maritimes du National-Canadien, pour le déficit du pont Jacques-Cartier à Montréal et pour des prêts consentis à plusieurs commissions de port. Ne produisant pas d'intérêts, ces avances sont considérées comme augmentant la dette nette.

Il est agréable de constater que l'exploitation des services maritimes du National-Canadien s'est sensiblement améliorée comparativement à l'année précédente. Le déficit en argent du service des Antilles s'est élevé à \$567,000; il avait été en 1933 de \$968,000. L'exploitation en 1934 des navires qui restaient de la marine commerciale de l'Etat s'est soldée par une perte sèche de \$127,000, comparativement à \$18,000 l'année précédente. De plus, le Trésor fédéral a fourni \$43,000 pour

dépenses de premier établissement sur les navires des Antilles. La somme requise pour l'exploitation de ces paquebots en 1934 a donc été de \$737,000. La marine commerciale, par suite de réductions effectuées dans l'exploitation, a pu remettre au Dominion \$250,000, somme avancée il y a quelques années comme fonds de roulement; c'est ce qui fait que la somme nette requise cette année pour les services de navigation sera de \$487,000. La somme versée à la commission du port de Montréal pour combler le déficit du pont Jacques-Cartier a été de \$434,000, ce qui porte à \$2,022,000 la somme totale que le Dominion a dû avancer depuis 1930.

Les prêts improductifs consentis aux commissions des ports de Chicoutimi, d'Halifax, de Québec, de Saint-Jean et des Trois-Rivières, s'élèveront à \$802,000.

Le tableau suivant donne l'état des avances non productives pour les cinq dernières années financières:

Prêts et avances improductifs
(en milliers de dollars)

	1920-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Evaluation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts aux services maritimes du Nat.-Can..	1,827	1,199	(cr.) 1,383	(cr.) 14	487
Prêts aux commissions de ports.....	3,661	1,913	4,898	2,110	1,237
Divers comptes improductifs.....	1,447	1,000
Ch. de fer du Pac.-Can. (Loi de secours).....
Comptes portés comme placements productifs et transférés au chapitre des placements improductifs.....	*62,938	11
	5,488	3,112	67,900	1,775

*Ch. de fer Nat.-Can.—Prêts de 1931-1932 \$ 41,121
Diverses commissions de ports—Avances antérieures à 1932-1933. 21,817

En sus des avances aux commissions de ports considérées dans nos comptes comme improductives, il s'est fait l'an dernier un montant relativement peu considérables de prêts aux commissions des ports de Montréal et de Vancouver. Attendu que ces commissions paient des intérêts sur les prêts du

Trésor, on les inscrit dans les comptes au nombre des postes productifs de l'actif.

Pour publication dans le compte rendu, je donne ici un tableau indiquant les prêts consentis à toutes les commissions de port depuis cinq ans, ainsi que le montant total jusqu'à ce jour, lequel a atteint le chiffre considérable de \$133,000,000:

Avances aux commissions de ports

(En milliers de dollars)

					Estimation
	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35
Chicoutimi..	\$ 846	\$ 465	\$ 324	\$ 332	\$ 256
Halifax..	3,539	2,752	1,023	151	65
Montréal..	2,291	1,412	584	449	97
Montréal—Déficit du pont..	170	534	395	489	434
New-Westminster..		189	66	19
Québec..	3,491	1,379	341	107	4
Saint-Jean..	1,094	5,764	2,654	924	471
Trois-Rivières..	1,544	747	160	107	6
Vancouver..	2,802	809	1,208	296
	<u>\$15,777</u>	<u>\$14,051</u>	<u>\$ 5,547</u>	<u>\$ 3,786</u>	<u>\$ 1,629</u>

Avances jusqu'à ce jour
(En milliers de dollars)

Chicoutimi..	\$ 3,539
Halifax..	8,833
Montréal..	58,519
Montréal—Déficit du pont..	2,022
New-Westminster..	275
Québec..	26,261
Saint-Jean..	13,219
Trois-Rivières..	2,700
Vancouver..	22,921
	<u>\$138,289</u>

Commission canadienne du prêt agricole

Il a été fourni, durant l'année, de nouveaux capitaux à la Commission de prêt, qui représenteront \$353,000, ce qui établit le placement total du gouvernement fédéral à \$8,856,000.

Les obligations de la Commission sont maintenant achetées sur une base de 4 p. 100 au lieu de 5 p. 100 comme auparavant, et l'on a consenti une réduction équivalente aux cultivateurs qui empruntent de la Commission.

Chemins de fer nationaux canadiens

Le montant en espèces demandé au Trésor du Dominion, pour solder le déficit des Chemins de fer nationaux canadiens, a diminué de \$10,500,000 en 1934, comparativement à 1933. Les causes principales de cette amélioration se trouvent surtout dans une augmentation des recettes et une diminution dans les frais de change causés par le paiement d'intérêts à l'étranger. Les recettes brutes ont augmenté de \$16,400,000, soit 11 p. 100 et, bien que les frais d'exploitation aient quelque peu dépassé les chiffres présentés dans le budget des Chemins de fer, le résultat général a été un peu

meilleur que nous comptions au début de l'année. Le montant exigé pour le déficit, après le paiement des intérêts au public, et porté au compte du Dominion au chapitre des dépenses de l'année, s'est élevé à \$48,400,000, au regard de \$58,900,000, en 1933. Bien que cette diminution dans les déficits apporte un soulagement bien accueilli au trésor et au contribuable, le déficit qui demeure atteint encore des proportions telles qu'il constitue une très sérieuse charge pour nos ressources.

Actuellement, les livres de la compagnies indiquent des pertes de \$89,600,000, en 1934. Ce chiffre peut s'accorder avec le montant de notre paiement en déduisant \$36,000,000 pour les intérêts dus—mais non payés—sur les avances du gouvernement et \$5,200,000 pour frais divers, n'entraînant pas de dépenses en espèces pour le réseau.

Outre l'avance pour combler le déficit, le Dominion a consenti un prêt de \$579,000 pour des dépenses au compte du capital et de \$10,170,000 pour le règlement de diverses dettes échues, ce qui forme un total de \$59,100,000 payé pour tous les comptes se rattachant à l'exploitation, au cours de 1934. Le budget des Chemins de fer, tel qu'il a été présenté au Parlement, prévoyait un montant total de \$65,200,000. On voit, par conséquent, que le chiffre net des exigences de l'année a été \$6,000,000 de moins que le chiffre indiqué ce qui s'explique surtout par des économies sur les dépenses au compte du capital.

A part l'aide accordée en argent, le Dominion a garanti une émission d'obligation à 3 p. 100 de 16 ans, au total de \$20,500,000, obligations

émises et payables au Canada seulement, dans le but de rembourser les \$17,060,000 d'obligations 4 p. 100 garanties du Nord-Canadien, échues le 1er septembre dernier et \$3,510,000 des obligations 4 p. 100 du Great-Northern-Railway Company, échues le 1er octobre dernier. Les frais de cette émission ont été de 3.10 p. 100; les économies en résultant en frais d'intérêt se montant à environ \$200,000 par an.

Le 15 février dernier, une autre émission d'obligations à 4½ p. 100, de la compagnie du Nord-Canadien, garantie par le Gouvernement du Dominion et payable au Canada et à New-York atteint son échéance; en attendant l'occasion favorable d'émettre des obligations à long terme, on a eu recours à des obligations temporaires garanties à 2 p. 100. On ne s'est pas adressé au public en cette circonstance, \$6,831,000 ayant été avancés par le trésor du Dominion et la balance, \$10,169,000 ayant été obtenus par la vente d'obligations temporaires aux syndicats des obligations émises pour l'achat du matériel roulant des chemins de fer.

La dette du réseau national envers le public est maintenant de \$1,238,000,000; elle a été réduite de 15 millions durant l'année. De cette somme \$956,000,000 représentent des obligations garanties par le Dominion.

On s'attend à une nouvelle amélioration dans les recettes de chemin de fer durant l'année 1935 et les crédits de la compagnie sont basés sur une nouvelle réduction de \$4,400,000 dans le déficit, ne laissant plus qu'une perte de 44 millions de dollars. De plus, la compagnie aura besoin de \$5,500,000 pour frais de premier établissement et de \$25,700,000 pour racheter des obligations sur le capital, y compris des fonds d'amortissement et des versements sur le matériel roulant et l'échéance de 17 millions tombant le 15 février 1935, dont on a déjà parlé. Le total de ces sommes est de \$75,200,000.

L'état suivant résume les sommes requises pour le réseau national pour l'année civile 1934, en comparaison des chiffres de son budget et de ses besoins réels en 1933:

Réseau du National-Canadien—Exigences financières

	Exigences réelles 1934	Budget 1934	Exigences réelles 1933
	\$	\$	\$
En espèces:			
Déficit—			
Réseau (sauf lignes de l'Est).....	42,589,825	43,240,298	52,263,819
Lignes de l'Est.....	5,818,076	5,600,000	6,691,569
	48,407,901	48,840,298	58,955,388
Dépenses d'établissement.....	578,991	4,202,007	1,958,116
Amortissement de la dette.....	10,170,618	12,185,828	11,269,985
	59,157,510	65,228,133	72,183,489
Moins capital d'exploitation disponible.....			5,000,000
Total.....	59,157,510	65,228,133	67,183,489
En garanties:			
Remboursement d'emprunt à long terme, 1934 (Montant échu, \$20,573,583).....	20,500,000	20,500,000

Résumé des dépenses

Le grand total des dépenses de l'année, pour tous les postes, y compris les secours directs et le déficit des chemins de fer, sera de \$480,000,000, soit une augmentation de \$22,000,000 sur

1933-1934, ayant plus que sa contre-partie dans l'augmentation des dépenses de secours aux chômeurs. Voici un résumé comparatif des dépenses des quatre dernières années:

Etat sommaire des dépenses
(en milliers de dollars)

	1930-31	1931-1932	1932-1933	1933-1934	Esti- mation 1934-1935
	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses ordinaires.....	382,827	365,873	349,811	346,649	356,638
Dépenses à compte du capital.....	28,222	16,980	8,548	6,490	7,136
Dépenses spéciales.....	16,789	55,476	43,365	42,787	66,157
Prêts et avances (Improductifs).....	5,488	3,112	67,900	3,096	1,735
Déficit des chemins de fer nat. can.— Réseau à part des lignes de l'Est*.....			53,423	52,264	42,590
Lignes de l'Est.....	6,712	6,632	8,717	6,691	5,818
	440,038	448,073	531,764	457,977	480,074

*Les chiffres correspondants pour les opérations de 1930 et 1931 étaient respectivement de \$28,425,000, et \$52,256,000. Les pertes de 1930 et 1931 furent couvertes par des prêts et/ou des garanties. Les prêts de l'Etat qui se chiffrent à \$41,121,000 pour les opérations de 1931 figurent dans l'état ci-dessus sous le titre de Prêts et Avances, improductifs, pour 1932-33.

Résultat net des opérations de l'année

Si l'on fixe à \$359,300,000 les recettes ordinaires et à \$356,600,000 les dépenses ordinaires, il reste un excédent de \$2,700,000 au compte ordinaire. C'est le premier excédent à ce chapitre des comptes depuis 1929-1930 et il importe de le mettre en regard du déficit de 22 millions de dollars constaté l'an dernier et de 43 millions, l'année précédente.

Il faut tenir compte, naturellement, des dépenses extraordinaires ou imputables sur le capital, déduction faite des recettes spéciales, comme des prêts et avances improductifs, pour arriver au résultat net des opérations financières de l'Etat pendant l'année. Ces dépenses atteignent 72 millions et annulent l'excédent, produisant un déficit de \$69,300,000.

Si l'on y ajoute le déficit des chemins de fer, qui est de \$48,400,000, l'augmentation totale de la dette pendant l'année se chiffre par \$117,700,000. Les chiffres correspondants, l'année précédente, étaient de 133 millions et demi, de sorte qu'il y a, dans l'ensemble, amélioration de l'ordre de \$15,800,000.

Il peut être utile d'analyser ici l'augmentation de la dette dont le Dominion a dû se charger au cours des cinq dernières années et d'indiquer brièvement la cause des nouvelles charges. La dette nette a augmenté de \$669,900,000 depuis la fin de 1929-1930. Le Gouvernement actuel a pris les rênes du pouvoir en août 1930, le budget de 1930-1931 ayant déjà été arrêté. A l'exception des \$4,400,000 de dépenses de chômage, le déficit de \$83,800,000 constaté cette année-là ne saurait être imputé à la période où il a exercé le pouvoir. Toutefois, pour donner un tableau complet, nous tenons compte de l'année 1930-1931 dans nos calculs.

[L'hon. M. Rhodes.]

Les déficits du réseau national ont constitué l'élément le plus considérable de l'augmentation de notre dette. Le total des dépenses engagées à cet effet s'élève à \$233,900,000, soit à 34 p. 100 de l'augmentation de la dette durant cette période. Sans aucun doute, la diminution des affaires due au marasme économique aurait de toutes façons imposé de lourds fardeaux au public, mais le problème devenait plus aigu en raison du poids mort de la dette accumulée pour des travaux d'amélioration au réseau au cours de huit années antérieures, la plus grande partie de cette dette étant payable au monnaies étrangères.

Vient ensuite, par ordre d'importance, l'argent dépensé pour les secours aux chômeurs ou la prime du blé, soit en tout 188 millions et demi, c'est-à-dire 28 p. 100 de l'augmentation totale de la dette.

Les déficits du compte ordinaire, dus au fléchissement des impôts et en dépit des abaissements sévères opérés dans les dépenses et dans les personnels administratifs, ont atteint la somme de \$135,350,000, soit 20 p. 100 de la dette additionnelle contractée durant cette période.

Les dépenses imputables sur le compte du capital pour les travaux publics se sont élevées à un total de \$67,300,000, soit à 10 p. 100. Dans ce montant, il y a une somme de \$28,200,000 afférente à la seule année 1930-1931.

Les prêts et avances improductifs, consentis surtout aux commissions de ports et aux entreprises de navigation, ont atteint la somme de \$40,200,000, soit 6 p. 100. La plus grande partie des dépenses des commission de ports, dont le total est de \$35,600,000, ont eu pour cause des entreprises lancées et exécutées avant l'arrivée aux affaires du Gouvernement actuel. Ces dépenses étaient alors inscrites aux livres à titre d'éléments d'actif productifs et res-

taient en dehors de la dette nette. Ces prétendus éléments d'actif ont été biffés des livres en 1932-1933, puisque les commissions n'avaient pas d'excédent de recettes sur les frais d'exploitation pour faire le service de ces dettes.

Le solde de l'augmentation de la dette provient de diverses dépenses, dont le total atteint quatorze millions et demi, soit 2 p. 100.

Voici un bref exposé de l'augmentation de la dette :

Accroissement de la dette nette du 31 mars 1930 au 31 mars 1935

	Montant	%
Déficits des Chemins de fer nationaux..	\$223,970,000	34
Secours aux chômeurs et prime du blé..	188,500,000	28
Déficits au compte ordinaire..	135,350,000	20
Dépenses au compte de capital..	67,380,000	10
Prêts et avances non productifs..	40,200,000	6
Autres dépenses spéciales, moins les recettes spéciales..	14,500,000	2
Accroissement de la dette nette, 1930-1935..	\$669,900,000	100

Bien que les chiffres de la dette se soient accrues pendant ces cinq années au degré que je viens d'indiquer, heureusement le fardeau des intérêts annuels n'a pas augmenté, il s'en faut de beaucoup, dans la même proportion, grâce aux notables économies qui ont résulté d'opérations de conversion de la dette. En effet, les charges annuelles de la dette globale du Dominion, fondée et non fondée, portant intérêt n'ont augmenté que de \$14,300,000 dans les cinq ans. C'est là la mesure du fardeau additionnel de charges fixes dans la période de la crise. Si la nouvelle dette avait été contractée au taux d'intérêt ayant cours aujourd'hui et si nous n'avions pas, par nos opérations de conversion, réalisé l'économie que j'ai mentionnée, l'addition aux charges de la dette aurait été deux fois plus considérable.

Il convient de signaler en outre que la somme de \$3,450,000 de l'augmentation de \$14,300,000 dans les charges de la dette résulte du transport, effectué cette année, d'obligations 3 p. 100 du Dominion à la Banque du Canada à titre de garantie de l'émission de billets en circulation non gagée sur l'or ou l'argent. Les profits que la banque remettra à l'Etat compenseront, au moins partiellement, l'intérêt payable sur ces obligations. L'opération participe plutôt d'un arrangement financier d'ordre intérieur que de la création d'une nouvelle dette. En effet, nous nous trouvons à avoir, pour les fins de l'établissement de la Banque du Canada, substitué une obligation portant intérêt à l'obligation non productive d'intérêt que représentait antérieurement l'émission de billets non gagés.

Dépenses facultatives et dépenses obligatoires

Pour l'année en cours, les dépenses fixes et obligatoires de l'Etat s'élèveront à environ 233 millions de dollars, et les dépenses facultatives à environ 138 millions. Cela veut dire que sur chaque \$100 dépensés par l'Etat, l'intérêt de la dette, les pensions, les subsides aux provin-

ces, les soins aux anciens combattants, et d'autres frais de même ordre prennent près de \$63. Ce calcul, comme par les années passées, ne comprend pas les secours aux chômeurs et le déficit des Chemins de fer nationaux.

Il serait peut-être à propos de signaler de nouveau la réduction effectuée dans les dépenses facultatives depuis l'année 1930-1931. Tandis que les dépenses obligatoires sont en augmentation de \$21,500,000 sur 1930-1931, les principales augmentations s'étant produites dans l'intérêt de la dette publique et dans les pensions de vieillesse, les dépenses facultatives au compte ordinaire marquent une diminution de \$45,500,000, soit 26 p. 100, sur le chiffre d'il y a quatre ans. Les dépenses au compte de capital et les autres dépenses ayant diminué de \$33,600,000, la diminution totale se chiffre par \$79,100,000.

La diminution des dépenses ordinaires a exigé non seulement l'examen le plus minutieux des prévisions budgétaires et une administration prudente des départements, mais aussi l'exercice par le Conseil du Trésor d'une surveillance continue de la politique relative au personnel et à l'engagement de dépenses. Depuis 1930, le nombre des employés de l'Etat, temporaires comme permanents, a diminué d'environ 12,000, ce qui a produit une économie annuelle de plus de 12 millions en traitements et salaires, sans compter l'économie de \$7,300,000 qui a résulté de l'application de la loi concernant les déductions sur les traitements.

La première mesure et la mesure fondamentale de raffermissement du contrôle des dépenses, au cours des quatre dernières années, a été la revision de la loi du revenu consolidé et de la vérification et la réorganisation des services de comptabilité de l'Etat qui s'en est suivie, à la demande du premier ministre, en 1931. Depuis cette date, la trésorerie a de plus en plus contrôlé les dépen-

ses. Les chiffres cités plus haut attestent l'avantage qui en est résulté pour les contribuables. Il est à prévoir que l'établissement de nouveaux services d'Etat sous le régime des nouvelles lois votées par le Parlement, par exemple l'assurance-chômage, gonflera quelque peu les dépenses administratives ordinaires et, par suite de l'amélioration des affaires et de l'augmentation des recettes, des sommes supplémentaires seront requises pour les services existants qui sont rationnés depuis quelques années. Néanmoins, les obligations fixes du Dominion sont telles qu'elles nécessiteront, au moins pendant quelques années, la gestion la plus prudente et la plus économique. A cette fin, il faudra maintenir et renforcer chaque fois que ce sera possible, l'organisme du contrôle élaboré depuis quelques années.

Dans l'état des déboursés inscrits sous les rubriques: "Facultatives" et "obligatoires", nous donnons pour mémoire les chiffres comparatifs pour l'année qui a précédé immé-

diatement la guerre: 1913-1914. On se rappellera que, l'an dernier, nous avons signalé le fait qu'en éliminant les frais du service des postes, qui sont compensés par des recettes, les dépenses facultatives ordinaires représentent pour ainsi dire par habitant le même chiffre qu'en 1913-1914. Il en va de même des déboursés de l'année courante. Ainsi que nous l'avons fait remarquer l'an dernier, le fait est d'autant plus remarquable, comme indice des économies réalisées actuellement, si l'on tient compte des dépenses considérables qui n'avaient pas d'équivalent en 1913-1914, par exemple les services d'aviation, les services de radio et de radiodiffusion, le Bureau des recherches et les subventions relatives au transport du charbon.

Je dépose maintenant un état comparatif sur les dépenses facultatives et obligatoires pour les années 1913-1914, 1930-1931 et 1934-1935, et indiquant les quantums de la somme globale requise pour les divers services.

Dépenses, facultatives ou obligatoires

(en milliers de dollars)

	1913-1914		1930-1931		1934-1935	
	Frais réels	Pourcentage des dépenses totales	Frais réels	Pourcentage des dépenses totales	Basés sur estimations	Pourcentage des dépenses totales
	\$		\$		\$	
Frais obligatoires en général—						
Intérêt sur la dette publique.....	12,894	9.36	121,290	28.28	138,529	37.32
Pensions de la guerre européenne.....			44,234	10.31	42,000	11.31
Pensions de vieillesse.....			5,658	1.33	14,900	4.01
Autres pensions et caisse de retraite.....	756	0.55	4,628	1.07	4,626	1.25
Soin des anciens combattants.....			10,183	2.37	10,137	2.73
Subventions aux provinces.....	11,250	8.19	19,036	4.44	15,369	4.14
Autres frais.....	3,101	2.25	6,657	1.56	7,540	2.03
Total des frais obligatoires.....	28,031	20.35	211,686	49.36	233,101	62.79
Frais facultatifs—						
Ordinaires—						
Agriculture, y compris la loi de l'organisation des marchés.....	3,271	2.37	10,119	2.36	7,273	1.96
Pêcheries.....	1,655	1.20	2,275	0.53	1,502	0.41
Affaires indiennes.....	2,120	1.54	5,847	1.36	4,104	1.11
Intérieur.....	5,132	3.73	8,104	1.89	2,837	0.76
Justice (y compris les pénitenciers).....	2,469	1.79	5,775	1.35	5,206	1.40
Marine (y compris la Radio-Etat).....	4,915	3.57	8,030	1.87	7,163	1.93
Mines (y compris le transport de la houille).....	741	0.54	1,934	0.43	3,459	0.93
Défense nationale.....	12,011	8.72	23,626	5.51	14,190	3.82
Revenu national.....	5,124	3.72	13,972	3.26	10,264	2.77
Postes.....	13,566	9.85	37,892	8.83	30,528	8.22
Travaux publics.....	20,288	14.73	25,453	5.94	10,106	2.72
Chemins de fer et Canaux.....	2,279	1.65	4,043	0.94	4,639	1.25
Royale gendarmerie à cheval.....	1,101	0.80	3,005	0.70	5,773	1.56
Commerce.....	5,323	3.87	8,407	1.96	7,021	1.89
Autres services.....	7,009	5.09	16,723	3.90	15,601	4.20
	87,004	63.17	175,205	40.85	129,666	34.93
Sur le compte du capital—						
Chemins de fer.....	7,103	5.16	9,842	2.29	530	0.14
Canaux.....	2,847	2.07	6,371	1.49	317	0.09
Travaux publics.....	10,100	7.33	12,009	2.80	6,289	1.70
	20,050	14.56	28,222	6.58	7,136	1.93
Spéciales, y compris les frais divers.....	32	0.02	9,456	2.21	635	0.17
Prêts et avances improductifs.....	2,612	1.90	4,325	1.00	680	0.18
	109,698	79.65	217,208	50.64	138,117	37.21
Total des dépenses obligatoires et facultatives.....	137,729	100.00	428,894	100.00	371,218	100.00
Non compris dans l'état ci-dessus—						
Chemins de fer nationaux du Canada—						
Déficits.....			35,137		48,408	
Assistance aux chômeurs.....			4,432		51,948	
Loi sur la construction d'ouvrages publics.					8,500	
Chemin de fer du gouvernement canadien—						
Dépense sur le compte du capital et déficit.....	17,056					
Subvention aux chemins de fer.....	19,036					

Emissions d'emprunts

Au cours de l'année financière 1934-1935, le Dominion a lancé des emprunts sur trois marchés: Londres, New-York et Canada. Ces emprunts furent contractés pour des fins de

remboursement de même que pour les besoins d'ordre courant.

En mai dernier, on a vendu à Londres une émission de £10,000,000 de titres nominatifs au prix de 96.50, soit à un intérêt de 3.45 p.

100. Cette émission arrivera à échéance le 1er mai 1955 avec droit de rachat au pair le ou après le 1er mai 1950. Une partie du produit de cette émission a été affectée au remboursement de l'emprunt sterling de 3½ p. 100 daté le 1er juin 1884 et échu le 1er juin 1934. Le montant non encore remboursé de cet emprunt était de £4,822,029 dont £2,086,776 étaient détenus dans la caisse d'amortissement. Le reliquat du produit a été affecté à des fins d'ordre courant y compris un prêt provisoire au réseau des Chemins de fer nationaux du Canada afin de lui permettre de racheter des titres inscrits à Londres et faisant partie de l'émission échéant le 1er septembre, dont il a déjà été question. Le Gouvernement fut remboursé dans la suite par l'émission en Canada de titres garantis des Chemins de fer.

Les \$60,000,000 de billets 4 p. 100 dus le 1er octobre 1934 à New-York devinrent remboursables le 1er septembre. Les banques de New-York consentirent un crédit d'une année au taux de 2 p. 100 et au montant de \$50,000,000 pour rembourser les billets devenus dus. Le reliquat de 10 millions fut remboursé sur les recettes courantes.

Le 1er novembre dernier, le reliquat non converti de l'emprunt de la Victoire de 1919-1934, s'élevant à \$222,216,850, arrivait à échéance. Afin de faire face à cette échéance, l'emprunt de remboursement de 1934 fut

lancé en Canada le 15 octobre. Cet emprunt fut offert à quatre échéances: les obligations de deux ans avec intérêt à 2 p. 100, de cinq ans avec intérêt à 2½ p. 100, de 8 ans avec intérêt à 3 p. 100 et de quinze ans avec intérêt à 3½ p. 100. Les obligations de quinze ans étaient sujettes à être remboursées après dix ans, à la faculté du Gouvernement. Les obligations de deux ans furent offertes à 98.90 avec un rendement de 2.57 p. 100, celles de cinq ans à 98.15 avec rendement de 2.90 p. 100, celles de huit ans à 97.00 avec rendement de 3.43 p. 100 et celles de quinze ans à 96.50 avec rendement de 3.81 p. 100.

Une légère concession dans l'intérêt ainsi que, sur les deux catégories de titres de plus longue échéance, une prime sur les obligations arrivées à échéance furent offertes à ceux qui échangeaient leurs titres pour ceux de la nouvelle émission. Le montant total d'obligations de la Victoire ainsi converties fut de \$157,369,900, soit près de 70 p. 100 du montant en cours. Les souscriptions en espèces se sont élevées à \$119,405,100, dont on n'accepta que \$86,170,200.

On s'en est tenu à l'usage établi quant à l'émission de billets du trésor par adjudication. La plus récente émission a eu lieu hier, alors que nous avons vendu des billets à trois mois pour une somme de \$15 millions à un escompte moyen de 1.76 p. 100. Voici un état indiquant les différentes émissions:

Billets du Trésor vendus par adjudication sur soumissions

18 avril 1934:					
Echéance, 1er	juillet	1934—	1,800,000,	vendus au coût moyen de..	2.41 %
Echéance, 1er	octobre	1934—	13,400,000,	vendus au coût moyen de..	2.71 %
1er novembre 1934:					
Echéance, 1er	février	1935—	1,800,000,	vendus au coût moyen de..	2.35 %
Echéance, 1er	mai	1935—	13,400,000,	vendus au coût moyen de..	2.47 %
1er février 1935:					
Echéance, 1er	mai	1935—	18,300,000,	vendus au coût moyen de..	2.05 %
22 mars 1935:					
Echéance, 22	juin	1935—	15,000,000.	vendus au coût moyen de..	1.76 %

Les obligations 5 p. 100 des terres scolaires, émises aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ont échu le 1er juillet 1934, et ont été prorogées pour une période d'un an au même taux d'intérêt.

L'émission de billets du Trésor à un an, à 3½ p. 100, au montant de \$50,000,000, échéance du 1er août 1934, a été remplacée par une émission de billets du Trésor à un an, portant intérêt à 2½ p. 100.

Relativement à l'ouverture de la Banque du Canada, des obligations à cinq ans, portant intérêt à 3 p. 100, au montant de \$115,013,636.82, ont été émises à cette institution, en vertu de la loi sur la Banque du Canada. Cette émission a été faite afin de pourvoir à la partie de l'émission des billets du Dominion qui n'était pas couverte par de l'or ou de

l'argent. A la même date, \$35,000,000 de billets du Trésor à trois mois ont été vendus à la Banque du Canada à un escompte de 1¼ p. 100, en remplacement d'un montant semblable de billets du Trésor 4 p. 100 détenus par les banques autorisées.

Il a déjà été question des économies importantes d'intérêts provenant de remboursements depuis quatre ans. Il est bon de mentionner que, comme résultat, le taux moyen d'intérêt sur la dette consolidée du Dominion et sur les billets du Trésor a maintenant été réduit à 4.15 p. 100, comparé au taux élevé de 5.204 p. 100 en 1922.

Suit un relevé de la dette fondée non échuë et des billets du Trésor du Dominion en souffrance à la date du 31 mars 1935, montrant également leur taux d'intérêt annuel.

Dette fondée non échue et billets du trésor au 31 mars 1935 et frais annuels d'intérêt

Date d'échéance	Pourcentage	Payable à	Montant de l'emprunt.	Frais annuels d'intérêt
			\$	\$
1935—30 avril.....	1½	Canada.....	2,540,100 00	44,451 75
30 avril.....	2	Canada.....	3,407,630 26	68,152 61
30 avril.....	2	New-York.....	2,737,986 67	54,759 73
1 juillet.....	5	Canada.....	33,293,470 85	1,664,673 54
1 août.....	5	Canada et New-York.....	874,000 00	43,700 00
1 août.....	2½	Canada.....	50,000,000 00	1,437,500 00
1 sept.....	2	New-York.....	50,000,000 00	1,000,000 00
15 oct.....	4	Canada.....	25,000,000 00	1,000,000 00
15 oct.....	3½	Canada.....	89,393,000 00	3,128,755 00
1936—1 févr.....	4½	New-York.....	40,000,000 00	1,800,000 00
15 oct.....	2	Canada.....	63,336,000 00	1,266,720 00
15 nov.....	5	Canada.....	79,535,200 00	3,976,760 00
1937—1 mars.....	5	Canada et New-York.....	89,787,100 00	4,489,355 00
1 déc.....	5½	Canada.....	236,299,800 00	12,996,489 00
1938—1 juillet.....	3	Londres.....	8,071,230 16	242,136 90
1 juillet.....	3	Londres.....	18,250,000 00	547,500 00
1 juillet.....	3	Londres.....	10,950,000 00	328,500 00
1 juillet.....	3½	Londres.....	15,056,006 66	526,960 23
1939—15 oct.....	4	Canada.....	47,269,500 00	1,890,780 00
15 oct.....	2½	Canada.....	7,933,000 00	198,325 00
1940—1 mars.....	3½	Canada.....	115,013,636 82	3,450,409 10
1 sept.....	4½	Canada.....	75,000,000 00	3,375,000 00
1941—15 nov.....	5	Canada.....	141,663,000 00	7,083,150 00
1942—15 oct.....	3	Canada.....	40,409,000 00	1,212,270 00
1943—15 oct.....	5	Canada.....	147,000,100 00	7,350,005 00
1944—15 oct.....	4½	Canada.....	50,000,000 00	2,250,000 00
1945—15 oct.....	4	Canada.....	88,337,500 00	3,533,500 00
1946—1 fév.....	4½	Canada.....	45,000,000 00	2,025,000 00
1947—1 oct.....	2½	Londres.....	4,888,185 64	122,204 64
1949—15 oct.....	3½	Canada.....	138,322,000 00	4,841,270 00
1950—1 juillet.....	3½	Londres.....	137,058,841 00	4,797,059 43
1952—1 mai.....	5	New-York.....	100,000,000 00	5,000,000 00
15 oct.....	4	Canada.....	56,191,000 00	2,247,640 00
1955—1 mai.....	3½	Londres.....	48,666,666 67	1,581,666 67
1956—1 nov.....	4½	Canada.....	43,125,700 00	1,940,656 50
1957—1 nov.....	4½	Canada.....	37,523,200 00	1,688,544 00
1958—1 sept.....	4	Londres.....	73,000,000 00	2,920,000 00
1 nov.....	4½	Canada.....	276,687,600 00	12,450,942 00
1959—1 nov.....	4½	Canada.....	289,693,300 00	13,036,198 50
1960—1 oct.....	4	Londres.....	93,926,666 66	3,757,066 67
1 oct.....	4	New-York.....	100,000,000 00	4,000,000 00
Billets du trésor— 1935—1 mai.....	2.47	Canada.....	18,400,000 00	454,480 00
Billets du trésor— 1935—1 mai.....	2.05	Canada.....	18,300,000 00	375,150 00
Billets du trésor— 1935—11 juin.....	1.75	Canada.....	35,000,000 00	612,500 00
Billets du trésor— 1935—22 juin.....	1.76	Canada.....	15,000,000 00	264,000 00
			\$3,061,940,421 39	\$ 127,074,231 27

	\$	c.	%
Payable au Canada.....	2,268,673,737	93	74.09
Payable au Canada et à New-York.....	90,661,100	00	2.96
Payable à New-York.....	292,737,986	67	9.56
Payable à Londres.....	409,867,596	79	13.39

A déduire les obligations et actions des emprunts ci-dessus détenus
comme fonds d'amortissement.....

3,061,940,421 39 100.00

54,532,688 09

\$3,007,407,733 30

(a) Non imposables au Canada.

Obligations indirectes

Les obligations portant la garantie du Dominion et actuellement entre les mains du public s'élèvent à \$987,300,000, soit une diminution de \$3,000,000 durant l'année.

Quant aux garanties sous l'empire des lois de secours, il n'y a pas eu de nouveaux engagements au cours de l'année et des réductions importantes ont été effectuées dans les montants des garanties données les années précédentes. La garantie accordée pour financer l'entreprise hydraulique de Beauharnois a pris fin l'an dernier sans qu'il en coûtât rien au Gouvernement. Le chemin de fer Pacifique-Canadien a remboursé \$12,000,000 des prêts faits par les banques réduisant d'autant le montant de la garantie. La garantie relative au Bureau d'épargne de la province du Manitoba a été réduite d'environ \$1,500,000. La garantie des avances faites par les banques pour l'exploitation de la Co-operative Wheat Producers Limited, pour la mise du blé sur le marché, a été continuée.

En plus des garanties sur le blé, pour un montant non indiqué et sujet à oscillations de jour en jour, le total des garanties en ver-

tu de la loi de secours est de \$65,717,000, soit une diminution de \$27,500,000 pour l'année financière. Voici la liste des différentes garanties:

Garanties accordées en vertu des Lois de secours

	Avances de capital garanties et impayées au 31 mars 1935
Province de la Colombie-Anglaise..	\$ 628,533
Province du Manitoba.....	5,894,127
Bureau d'épargne de la province du Manitoba.....	9,327,327
Algoma Steel Corporation.....	445,000
Dominion Steel and Coal Corpor- ation.....	800,000
Compagnie du chemin de fer Paci- fique Canadien.....	48,000,000
Gouvernement de Terre-Neuve... .	625,000
Canadian Co-operative Wheat Pro- ducers Ltd.....	Non indiqué

Les obligations garanties par le Gouverne-
ment fédéral pour des avances impayées sont
exposées dans l'état suivant:

Pour terminer l'exposé statistique de la
situation financière du Dominion, voici un
bilan indiquant l'actif et le passif au 31 mars
1935.

Obligations garanties par le Gouvernement du Dominion au 31 mars 1935

Echéance	Emission	Taux d'intérêt	Montant	
		p. 100	\$	c.
1er sept. 1936	Grand-Tronc	6	24,220,000	00
1er oct. 1940	Grand-Tronc	7	23,740,000	00
1er déc. 1940	Nord-Canadien	7	23,779,000	00
1er juillet 1946	Nord-Canadien	6½	24,238,000	00
1er avril 1948	Comm. du port de New-Westminster	4½	700,000	00
15 déc. 1950	National-Canadien	3	20,500,000	00
1er sept. 1951	National-Canadien	4½	50,000,000	00
1er août 1952	Comm. du port de Saint-Jean	5	667,953	04
10 juillet 1953	Nord-Canadien	3	9,359,996	72
1er fév. 1954	National-Canadien	5	50,000,000	00
15 sept. 1954	National-Canadien	4½	26,000,000	00
1er mars 1955	National-Canadien (La flotte des Antilles du National-Canadien)	5	9,400,000	00
15 juin 1955	National-Canadien	4½	50,000,000	00
1er fév. 1956	National-Canadien	4½	70,000,000	00
1er juillet 1957	National-Canadien	4½	65,000,000	00
20 juillet 1958	Nord-Canadien	3½	7,896,555	51
4 mai 1960	Nord-Canadien de l'Alberta	3½	3,149,998	66
19 mai 1961	Nord-Canadien de l'Ontario	3½	34,229,996	87
1er janv. 1962	Grand-Tronc-Pacifique	3	34,992,000	00
1er janv. 1962	Grand-Tronc-Pacifique	4	8,440,848	00
1er déc. 1968	National-Canadien	4½	35,000,000	00
1er juillet 1969	National-Canadien	5	60,000,000	00
1er oct. 1969	National-Canadien	5	60,000,000	00
1er nov. 1969	Comm. du port de Montréal	5	19,000,000	00
1er fév. 1970	National-Canadien	5	18,000,000	00
Soumission ou tirages au sort	National-Canadien	2	26,152,580	93
Diverses dates 1935-1954	Obligation de la ville de Saint-Jean, assumées par la Comm. du port de Saint-Jean			
		Divers	1,233,527	74
" 1935-1936	National-Canadien (temporaire)	2	10,169,000	00
Série—1er fév. et 1er août 1935-38	Achat du matériel (G) du National-Canadien	5	5,200,000	00
A perpétuité	Action garanties du Grand-Tronc	4	60,833,333	33
"	Obligations du Grand-Tronc	5	20,782,491	67
"	Obligations du Great-Western	5	13,252,322	67
"	Obligations du Grand-Tronc	4	119,839,014	33
"	Obligations du Ch. de fer du Nord du Canada	4	1,499,979	67
			987,326,599	14

Passif au 31 mars 1935 (estimatif)

Fonds de remboursement de la circulation des banques		\$	6,696,000
Fonds d'assurance et de retraite—			
Rentes viagères de l'Etat	\$	46,329,000	
Fonds d'assurance, service civil		9,178,000	
Fonds d'assurance, anciens combattants		13,474,000	
Fonds de pension		7,968,000	
Fonds de retraite		48,622,000	
			125,571,000
Fonds de fiducie—			
Fonds des Indiens		13,792,000	
Fonds commun des écoles		2,675,000	
Dépôts de cautionnement par entrepreneurs		860,000	
Autres fonds de fiducie		2,575,000	
			19,892,000
Fonds de contingent et spéciaux			3,650,000
Mandats-poste, bons de poste, etc., en circulation			3,750,000
Comptes de provinces			9,624,000
Dépôts à la caisse d'épargne postale			22,300,000
Dette fondée—			
Dette consolidée, non échue	3,007,408,000		
Dette échue, mais non réclamée	4,050,000		
			3,011,458,000
Coupons d'intérêt échus, mais non présentés au paiement			1,700,000
			\$ 3,204,841,000

Actif, 31 mars 1935 (estimatif)

Valeurs productives—

Espèces, avances de fonds de roulement et autre actif..	\$	25,155,000	
Compte de matières d'or..			2,750,000
Prêts au provinces—			
Construction d'habitations..	\$	9,771,000	
Lois de secours..		74,649,000	
			84,420,000
Prêts à des gouvernements étrangers—			
Grèce..		6,525,000	
Roumanie..		23,969,000	
			30,494,000
Prêts au commissions de ports—			
Montréal..		58,519,000	
Vancouver..		22,921,000	
New-Westminster..		275,000	
			81,715,000
Comptes-obligations..			4,444,000
Chemins de fer nationaux canadiens..			27,053,000
Commission de prêts agricoles du Canada..			8,857,000
Etablissement agricole de soldats et colonisation générale..			44,700,000
Grains de semence et avances pour secours..			2,385,000
Chemins de fer nationaux canadiens, compte courant et comptes d'approvisionnement..			15,749,000
Débts différés—			
Escompte non amorti et commission sur prêts..			29,441,000
			\$ 357,163,000
Dette nette—31 mars 1935 (estimatif)..			2,847,678,000
Représentée par—			
Actif improductif, le 31 mars 1935 (estimatif)—			
Dépenses de premier établissement:—			
Travaux publics, Canaux..	\$	242,397,000	
Chemins de fer..		443,712,000	
Edifices publics, amélioration de ports et cours d'eau..		258,414,000	
Propriétés et magasins militaires..		12,035,000	
Comptes de territoires..		9,896,000	
			966,454,000
Prêts improductifs—			
Chemins de fer nationaux du Canada..	\$	655,527,000	
Comptes de chemin de fer (anciens)..			88,399,000
Flotte du National-Canadien..			15,840,000
Commissions de port—			
Québec..		26,261,000	
Chicoutimi..		3,538,000	
Halifax..		8,833,000	
Saint-Jean..		13,219,000	
Trois-Rivières..		2,700,000	
Montréal, pont de la rive Sud..		2,022,000	
			56,573,000
Avances de semence et secours..			536,000
Etablissement des soldats et colonisation générale..			16,514,000
Avances diverses..			3,538,000
Fonds consolidé—			
Balance, fonds consolidé, reporté du 31 mars 1934..		535,419,000	
Excédent des dépenses sur les recettes, année financière terminée le 31 mars 1935 (estimatif)..		108,878,000	
			1,044,297,000
			\$ 2,847,678,000

Voies et moyens ou ressources du budget de 1935-1936

Il nous reste à étudier les propositions qui affectent notre revenu pour la prochaine année. Une augmentation de 12 p. 100 dans le rendement de l'impôt pour l'année courante, après avoir absorbé les réductions effectuées dans le dernier budget, paraît bien satisfaisante. La courbe ascendante continue et je crois que nous avons raison d'espérer avec confiance d'autres additions substantielles

[L'hon. M. Rhodes.]

à notre revenu basées sur les taux d'impôt actuellement en vigueur. Néanmoins, il ne faut pas oublier que nous devons faire de nouvelles dépenses, y compris des subventions aux Provinces maritimes et à la Colombie-Anglaise, le rétablissement d'une portion des déductions dans les traitements et les dépenses connexes à la mise en vigueur de plusieurs des mesures importantes que le Parlement étudie au cours de la présente session. De plus, bien que l'emploi augmente et que les

recettes des chemins de fer soient plus élevées, on n'en continuera pas moins à puiser fortement à même nos ressources pour fins de secours aux chômeurs et aux cultivateurs et pour combler le déficit des chemins de fer.

Dans ces circonstances et dans l'espoir que des conditions meilleures rendront ce fardeau plus léger que par les années passées, il semble sage d'établir des prévisions budgétaires en vue d'une autre augmentation substantielle dans notre revenu, tout en retenant, sauf pour quelques ajustements qui ne changeront pas le rendement sensiblement, la présente échelle des droits et des taxes d'accise et en obtenant de l'impôt sur le revenu quelques montants additionnels.

Impôt sur le revenu

Dans un discours prononcé il y a quelques semaines, le premier ministre a fait certaines allusions à la nécessité d'apporter des changements à la structure de notre impôt sur le revenu. Il a fait remarquer à cette occasion que les revenus peuvent être classés dans deux catégories que l'on peut désigner sous le titre de "revenus gagnés" et "revenus de placements", et que cette distinction qui est reconnue dans la fiscalité des autres pays ne devrait

pas être perdue de vue lorsqu'il s'agit de distribuer le fardeau qu'imposeront les mesures destinées à accroître la sécurité sociale.

Inspirés de ce principe, nous apportons une modification importante à la loi de l'impôt sur le revenu. Dans le but de procurer des revenus additionnels, on propose de prélever une surtaxe sur les revenus de placements. Par revenus de placements, nous entendons les intérêts, dividendes, redevances et autres recettes semblables. Cet impôt ne s'appliquera pas aux salaires et traitements jusqu'à concurrence de \$14,000. Sera considéré comme revenu de placements, pour les fins du présent impôt, tout revenu excédant \$14,000. Il est prévu une exemption spécifique de \$5,000, c'est-à-dire qu'un revenu ne dépassant pas \$5,000 ne sera pas passible de la surtaxe, même si ce revenu tombe dans la catégorie des revenus de placements. De plus, si l'exemption personnelle ordinaire et l'abattement pour les personnes à charge excèdent \$5,000, l'exemption portera sur le montant supérieur.

Les taux de surtaxe qui s'appliqueront aux revenus de placements varient de 2 p. 100 sur ce revenu dans la plus basse catégorie à 10 p. 100 sur tout revenu en excédent de \$200,000 et sont comme suit :

Inclus dans tout revenu excédant..	\$ 5,000	mais n'excédant pas	\$ 10,000—	2%
Inclus dans tout revenu excédant..	10,000	mais n'excédant pas	14,000—	3%
Sur tout revenu excédant..	14,000	mais n'excédant pas	20,000—	3%
Sur tout revenu excédant..	20,000	mais n'excédant pas	30,000—	4%
Sur tout revenu excédant..	30,000	mais n'excédant pas	50,000—	5%
Sur tout revenu excédant..	50,000	mais n'excédant pas	75,000—	6%
Sur tout revenu excédant..	75,000	mais n'excédant pas	100,000—	7%
Sur tout revenu excédant..	100,000	mais n'excédant pas	150,000—	8%
Sur tout revenu excédant..	150,000	mais n'excédant pas	200,000—	9%
Sur tout revenu excédant..	200,000			—10%

D'autres modifications sont aussi apportées à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu par suite de nouveaux arrangements concernant la taxe sur la valeur-prime de l'or. Alors qu'il discutait cette taxe l'an dernier, vous vous rappelez que le premier ministre a insisté sur son caractère temporaire et sur le fait que la loi contenait une disposition explicite relative à son abrogation. On a reconnu que l'augmentation des frais attribuables à la courbe ascendante du niveau des prix doit inévitablement annihiler les gains extraordinaires qui formaient la base à cette taxe. Par conséquent, la taxe ne fut prélevée que pour une période définie qui expire le 31 mai 1935. Nous avons décidé de nous en tenir à notre première intention et par conséquent la taxe deviendra périmée à cette date.

Néanmoins, des modifications sont apportées aux règlements de l'impôt sur le revenu prévoyant des déductions pour épuisement qui, avec les rentrées provenant de la taxe sur

l'or pour les deux mois qui restent, devraient compenser l'abrogation de la taxe sur l'or.

Relativement aux règlements existants qui autorisent des déductions pour épuisement aux mines, on croit que plusieurs de ces dispositions ont été généreuses à l'excès dans leur opération. Non seulement a-t-on signalé que l'on pouvait raisonnablement réduire le taux spécifique de 50 p. 100 dans le cas des mines de métaux précieux, mais aussi qu'on ne saurait guère justifier les déductions pour épuisement à la fois à la corporation et à l'actionnaire aux taux actuels.

Le taux de la déduction pour épuisement accordé aux mines de métaux précieux est réduit de 50 p. 100 à 33½ p. 100.

Et les dividendes touchés par les actionnaires sont taxés par la réduction de la déduction de 50 à 20 p. 100.

D'autres changements dans la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu comprenant une augmentation d'impôt sur le revenu des cor-

porations de 12½ p. 100 à 13½ p. 100, et des dispositions plus sévères relatives aux recettes consolidées du revenu et, lorsque la consolidation des recettes est permise, le taux de la taxe est de 15 p. 100, en comparaison du taux actuel de 13½ p. 100.

Enfin, on propose de prélever une taxe sur les donations. Cette forme de taxe, adoptée dans plusieurs pays, est imposée principalement pour diminuer le nombre des mutations de propriétés par voie de donation, principalement dans les familles, ce qui a pour effet d'abaisser le revenu personnel à un niveau inférieur et d'obtenir une évaluation de l'impôt

sur le revenu à des taux plus bas que ceux qui autrement seraient applicables. Il est particulièrement urgent de présenter cette mesure à présent en vue des taux plus élevés d'impôt prévus par la nouvelle surtaxe sur le revenu provenant des placements. Non seulement cette taxe devrait asseoir notre structure de l'impôt sur le revenu sur une base plus solide, mais aussi elle devrait opérer de la même manière à l'égard des impôts sur les successions et les héritages prélevés par les provinces.

Les taux de la taxe sur les donations sont les suivants pour les donations:

Jusqu'à et comprenant \$	25,000				2%
Excédant	25,000	mais n'excédant pas \$	50,000		3%
Excédant	50,000	mais n'excédant pas	100,000		4%
Excédant	100,000	mais n'excédant pas	200,000		5%
Excédant	200,000	mais n'excédant pas	300,000		6%
Excédant	300,000	mais n'excédant pas	400,000		7%
Excédant	400,000	mais n'excédant pas	500,000		8%
Excédant	500,000	mais n'excédant pas	1,000,000		9%
Excédant	1,000,000				10%

La taxe ne s'applique pas aux donations entre mari et femme, ni aux donations aux mineurs, car sous le régime de la présente loi le donateur en pareils cas continue d'être taxé sur le revenu provenant des biens ainsi transportés.

Certaines catégories de donations demeurent exemptes de la taxe, telles, par exemple, les donations faites pour fins charitables, religieuses, éducationnelles, scientifiques ou littéraires, ou au Dominion, à une province ou à une de ses subdivisions politiques pour fins publiques. De plus, les donations qui ne dépassent pas dans l'ensemble \$1,000 par année sont exemptes de la taxe.

Les modifications ci-dessus entreront en vigueur à compter du début de la période imposable de 1934 et s'appliqueront aux périodes fiscales qui se terminent dans ladite année, et à toutes périodes subséquentes, sauf en ce qui concerne les déductions pour épuisement aux compagnies minières dont le principal produit est l'or, lesquelles ont été assujéties à la taxe sur l'or, auquel cas le changement entrera en vigueur à compter du début de la période imposable de 1935 et s'appliquera à toutes les périodes fiscales qui se terminent dans ladite année, et à toutes périodes subséquentes. La taxe sur les donations ne s'appliquera qu'aux donations faites après le début de la période imposable de 1935.

On estime que, par suite des modifications précitées apportées à la loi de l'impôt sur le revenu, les revenus qui en découleront seront augmentés d'au moins \$12,000,000.

[L'hon. M. Rhodes.]

Taxe de vente

Les changements projetés dans les taxes prélevées sous le régime de la Loi créant un revenu spécial de guerre sont peu nombreux et peu importants. La plupart des modifications ne consistent qu'à faire disparaître les anomalies qui existent.

Relativement à la taxe de vente, le taux actuel de 6 pour 100 sera maintenu et les seuls changements dans la liste des exemptions sont l'addition de la caséine, des séparateurs de grain ou des machines à nettoyer les graines, les états de mines et le bois de remblai à l'usage exclusif des mines. Deux autres changements exonèrent de la taxe de vente les articles donnés ou distribués gratuitement, c'est-à-dire, les échantillons commerciaux et ne frappent que de la moitié du taux régulier les articles fabriqués dans les institutions de sourds-muets.

Taxe d'accise

La taxe d'accise prélevée actuellement n'est pas changée. On propose, toutefois, dans le but d'empêcher une diminution dans les revenus provenant de la taxe sur les allumettes, d'imposer une nouvelle taxe de 20 pour 100 sur les briquets.

Au sujet de la taxe d'accise spéciale de 3 pour 100 sur les importations, vous vous rappellerez que l'an dernier on effectua une réduction de moitié dans le taux applicable aux importations sous le régime du tarif préférentiel britannique. On se propose d'accorder à l'avenir une exemption complète pour ces importations. Par ailleurs, exception faite

d'une légère addition à l'annexe des exemptions, la Loi spéciale de l'accise n'est pas changée.

Droits d'accise

Au sujet des droits d'accise, nous faisons un changement important afin de protéger nos revenus. La taxe actuelle sur les spiritueux, qui est de \$7 par gallon, est réduite à \$4. Nos revenus provenant des spiritueux, y compris les droits de douane et de l'accise, sont tombés de 41 millions de dollars en 1930 à 12½ millions en 1934.

Ces chiffres démontrent la nécessité de mesures rigoureuses. C'est une diminution opportune, non seulement du point de vue fédéral mais du point de vue des provinces également. Plusieurs d'entre elles nous ont représenté l'extrême difficulté qu'elles éprouvent à maintenir leurs revenus, du fait, à ce qu'elles prétendent, que les droits d'accise actuels sont excessifs et diffèrent tant des droits semblables en vigueur aux Etats-Unis. Ce dégrèvement ramènera nos droits sur les boissons alcooliques au niveau des droits prélevés chez nos voisins du Sud, et il devrait mettre fin effectivement à la vente illicite dont souffre sans cesse notre trésorerie et qui, sans cela continuerait. Nous voulons accroître nos revenus en ramenant dans le commerce régulier ce qui va actuellement au commerce illicite. Ce que celui-ci y perdra nous profitera.

Et afin que le consommateur bénéficie pleinement de cette diminution et que notre désir de faire disparaître la contrebande ne soit pas frustré, dans le cas où d'autres autorités refuseraient d'en faire bénéficier entièrement le consommateur, le Gouverneur en conseil est autorisé à suspendre en tout temps l'application du droit nouveau et à remettre en vigueur les droits actuel de \$7.00.

Disons en passant que les droits de douane sur les boissons alcooliques importées en Canada sont diminués aussi de façon appréciable.

Tarif douanier

Les amendements proposés à l'annexe A du tarif douanier ne sont pas nombreux, mais ils sont fort importants, tant du point de vue canadien que du point de vue impérial. Généralement parlant, on peut les cataloguer ainsi:

Diminutions à tous les degrés du tarif..	12
Diminutions sous le régime du tarif préférentiel britannique seulement..	34
Diminutions sous le régime du tarif intermédiaire seulement..	1
Diminutions sous le régime du tarif préférentiel britannique et du tarif intermédiaire..	1
Augmentations des tarifs intermédiaire et général seulement..	3
Augmentations sous tous les régimes tarifaires..	1
Rédaction rendue plus claire..	24
	76

Je puis dire ici que toutes ces augmentations résultent de décisions que la commission du tarif a rendues dans un certain nombre de cas dont je déposerai la liste à la fin de mon exposé.

Sous le régime du tarif de préférence britannique, les amendements sont nombreux et importants. Les produits suivants sont admis en franchise: Brique réfractaire; tôles d'acier gaufrée; garnitures de piston en fonte coulée, non ouvrée; machines à tête de bielle en étrier; moteurs Diesel ou semi-Diesel; moteurs petite vitesse, à combustion interne; châssis d'autobus à trolley et d'autocar, en usage sur les chemins de fer; couleurs d'artistes et d'étudiants; chlorure de chaux; avions et pièces d'avions; matrices pour presses et publicité descriptive de produits de l'Empire; jouets mécaniques; instruments de fanfare; livres brochés ou cartonnés; portes en bois; drap molleton et étoffe à pantoufles; et locomotives de mine.

Sous la même rubrique,—et celle-là seulement,—les droits sont diminués sur les articles suivants: Certains lainages et les draps pur peignés (à la suite d'une enquête par la Commission du tarif); divers essences et extraits; papiers à cigarettes, gommés ou non, en livrets ou en rouleaux; verres taillés, pressés et verrierie moulée; pompes à incendie; roues de wagons de chemin de fer en acier pressé; boyaux à incendie, en toile; courroies en cuir; jouets d'acier pressé; et tapis et carpettes d'un prix déterminé la verge carrée.

L'on a réduit aussi, et fortement, les droits sur une autre catégorie de produits, savoir: les boissons alcooliques, mais sous le régime de la préférence britannique seulement. Les réductions de droit d'accise mentionnées antérieurement s'accompagnent d'une diminution, sous le régime de la préférence britannique, de \$3,00 le gallon de preuve. L'on se propose en outre de rendre un décret ministériel à l'effet d'ignorer à l'avenir, dans l'estimation de la valeur en douane des boissons alcooliques importées en Canada sous le régime de la préférence britannique,—le droit d'accise prélevé en pays britanniques. A remarquer que ces dégrèvements de droits comprennent une diminution de trois dollars le gallon dans le droit de douane sur le rhum des Antilles britanniques.

Cette énumération des articles dégrévés en douane, lorsqu'ils sont importés sous le régime de la préférence britannique seulement amène à signaler ce fait que les résolutions proposées aujourd'hui autorisent le Gouverneur en conseil à étendre à tout l'Empire les avantages accordés à la nation étrangère la plus favorisée. Si singulier que cela puisse paraître aucun pays de l'Empire n'a jamais, dans le passé, joui du traitement de "la nation la plus favorisée" au sens douanier de cette expression, et, pour différentes raisons, l'initiative de ce jour n'est pas sans intérêt d'ordre pratique. Disons im-

médiatement que le premier décret qui suivra cette loi spéciale étendra ces avantages au Royaume-Uni et à l'Irlande du Nord.

Le fait que les résolutions dont la Chambre sera saisie exemptent de droits vingt produits additionnels importants sous le régime de la préférence britannique fournit l'occasion de rappeler ce que le Gouvernement actuel a fait dans ce sens. Depuis la session d'urgence de 1930,—malgré les circonstances malheureuses qui prévalaient alors et qui se prolongèrent par la suite—alors que le courant portait au relèvement plutôt qu'au dégrèvement des droits, —plus de 250 item du tarif canadien ont subi une diminution de droits sous le régime de la préférence britannique, dont 150 au moins entièrement dégrévés. Ceci est une estimation générale qui ne comprend pas les dégrèvements ou exonérations de restrictions résultant de modifications de forme ou de transpositions dans les item des annexes.

Les réductions ne se bornent pas au tarif de préférence britannique. Les réductions applicables sous tous les tarifs visent, entre autres choses, les pains pour diabétiques, les pigments de titane, certaines pellicules, plusieurs grosseurs de fil de fer pour clôture, les déclis de crampons, la toile de jute renforcée, matériel à nattes en noix de coco et diverses pièces de camions automobiles.

Augmentations sous tous les tarifs numéro 1: sur les attaches à coulisse ou sans agrafes. Trois articles porteront des taux plus élevés sous les tarifs intermédiaire et général seulement: les matières adhésives sous la forme de flocons ou grès, les peaux de lapin apprêtées ou teintées et les articles en argent sterling pour la toilette.

La préférence prévue dans notre tarif pour les raisins secs et les raisins de Corinthe australiens est étendue jusqu'au 31 mars 1936; et l'importation au Canada, par voie des pays britanniques, plutôt que directement, tel qu'exigé jusqu'ici, des oranges cultivées en Palestine y est prévue.

L'amendement le plus important à la liste de drawback porte que, afin d'avoir droit au drawback de droits de douane sur le charbon bitumineux importé utilisé dans sa fabrication, le coke produit au Canada doit être *effectivement* vendu pour servir de combustible. Un autre item de drawback crée un précédent en ce que ses avantages s'appliqueront uniquement aux importations sous le tarif de préférence britannique.

Teneur impérial

Un changement en ce qui concerne la teneur impériale des marchandises importées est prévue: de 50 p. 100 à 25 p. 100 dans le cas de l'oxyde d'antimoine. Il y sera donné suite par arrêté du conseil.

[L'hon. M. Rhodes.]

La Commission du Tarif

En dehors tout à fait de sa tâche qui consiste à étudier les appels des décisions administratives en matière de douane et d'accise, la Commission du tarif a examiné durant l'année de nombreuses questions importantes soumises à son examen par le ministre des Finances. Seront déposés aujourd'hui une douzaine ou plus de ses rapports, lesquels se réfèrent dans certaines des résolutions budgétaires mentionnées brièvement. Le rapport qui offre le plus d'intérêt est le rapport sur le Renvoi n° 1—le premier soumis à la présente commission—au sujet des lainages de différentes espèces. D'autres rapports à déposer aujourd'hui comprennent ceux qui ont trait aux articles en argent sterling pour la toilette, aux fil de fer pour clôtures, aux attaches par fermeture éclair, aux nettes et au matériel pour nettes en fibre de noix de coco, aux capsules de papier, aux portes de bois, aux peaux de lapin, aux lames de fer, aux flocons adhésifs, aux matières panifiables et aux dextrans pour diabétiques. La Commission déclare que plusieurs autres rapports seront bientôt présentés au ministre, qui, à son tour, les présentera au Parlement.

Revenu estimé pour 1935-36

Après avoir donné suite aux modifications énumérées, on estime que les revenus de l'année atteindront \$392,100,000, à tirer des sources ci-après:

Recettes fiscales—	
Droits de douane	\$ 88,000,000
Droits d'accise	48,500,000
Impôt sur le revenu	76,000,000
Taxe de vente	82,500,000
Taxes des manufacturiers, du timbre, à l'importation et autres taxes spéciales	41,200,000
	<hr/>
	\$336,200,000
Recettes non fiscales—	
Postes	\$ 32,000,000
Intérêts de placements	11,500,000
Autres sources	12,400,000
	<hr/>
	\$ 55,900,000
	<hr/>
Total	<u>\$ 392,100,000</u>

Les dépenses ordinaires de l'année atteindront, estime-t-on, \$370,600,000. Les recettes de \$392,100,000 laisseront un surplus de \$21,500,000. Ce sera une somme sensible à affecter aux immobilisations, dont le montant prévu est de \$6,000,000 environ, et aux dépenses spéciales y compris l'allégement du chômage et le déficit des chemins de fer.

Ce budget est le dernier qui sera déposé avant une élection générale et quoique le gouvernement ait pleinement conscience de la réaction populaire consécutive à une réduction

tion des impôts, il reconnaît que son devoir est avant tout envers l'État et sa prospérité. La réduction des impôts ne peut se justifier que si elle tient à un budget en plein équilibre accompagné d'une diminution, tant soit peu graduelle, de la dette nationale.

Quoiqu'il soit agréable dans ces jours difficiles de pouvoir annoncer pour l'année à venir un fort surplus de \$21,500,000 au chapitre du compte courant, il ne faut pas oublier que non seulement ce montant sera absorbé par les exigences spéciales aux chapitres des déficits des Chemins de fer Nationaux du Canada, de l'allégement du chômage et des dépenses pour immobilisations, mais que ces obligations auxquelles il est impossible de se soustraire auront pour résultat un accroissement de la dette nationale.

Dans l'intervalle, le rétablissement économique sera hâté si nous envisageons courageusement nos obligations. Tenter de s'y soustraire en ne nous efforçant pas au moins de boucler notre budget non seulement retarderait le rétablissement économique, mais entraînerait à la longue de bien plus lourds sacrifices.

Sans chercher le moindrement à sous-estimer nos difficultés, il faut garder à l'esprit que nous avons subi le choc d'une guerre mondiale, que nous en avons payé et que

nous continuerons à en payer le prix de notre sang, de nos privations et de notre argent, et sont venues s'y ajouter cinq années de misères d'une dépression universelle aussi étendue et aussi néfaste dans ses effets que la guerre elle-même. Et pourtant nous avons survécu. De tous côtés apparaît la preuve indéniable que nous nous acheminons d'un pas constant vers ce rétablissement complet qui sera, j'en ai confiance, notre lot.

RÉSOLUTIONS

Monsieur l'Orateur, je vous donne avis que lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens, je présenterai les résolutions suivantes:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que (a) la définition du "revenu gagné" comprenne les appointements, salaires et autres gains personnels, y compris le revenu tiré de l'exercice d'un métier (seul ou associé), d'une profession ou d'un état; toutefois, le montant total du "revenu gagné" de toute provenance ou d'une combinaison de provenances ne doit en aucun cas excéder \$14,000 par année; (b) le "revenu de placements" signifie tout revenu non compris dans la définition de "revenu gagné".

2. Que des taux de surtaxe soient imposés comme suit sur toutes les personnes, autres que les compagnies par actions, à l'égard du revenu de placements:

Compris dans tout revenu excédant \$ 5,000 mais n'excédant pas \$ 10,000..	2%
Compris dans tout revenu excédant 10,000 mais n'excédant pas 14,000..	3%
Sur le revenu excédant 14,000 mais n'excédant pas 20,000..	3%
Sur le revenu excédant 20,000 mais n'excédant pas 30,000..	4%
Sur le revenu excédant 30,000 mais n'excédant pas 50,000..	5%
Sur le revenu excédant 50,000 mais n'excédant pas 75,000..	6%
Sur le revenu excédant 75,000 mais n'excédant pas 100,000..	7%
Sur le revenu excédant 100,000 mais n'excédant pas 150,000..	8%
Sur le revenu excédant 150,000 mais n'excédant pas 200,000..	9%
Sur le revenu excédant 200,000..	10%

3. Que le revenu suivant ne soit pas frappé de la surtaxe, soit

(a) tout le revenu jusqu'à concurrence de cinq mille dollars; ou

(b) le "revenu gagné" jusqu'à concurrence de quatorze mille dollars mais n'excédant pas ce montant; ou

(c) le revenu égal en montant à la somme de l'exemption et des déductions pour charges de famille auxquelles une personne a effectivement droit sous le régime de ladite Loi; quel que soit le montant qui est le plus élevé.

4. Que (a) en déterminant le "revenu gagné" le montant de tous appointements ou de toute gratification soit sujet à un ajustement proportionné aux services rendus et tout montant en excédent sur cet ajustement soient considérés comme "revenu de placements";

(b) lorsqu'une dépense est commune au "revenu gagné" et au "revenu de placements" à la fois, la dépense soit répartie.

5. Que le taux de la taxe sur les corporations soit augmenté de 12½ p. 100 à 13½ p. 100.

6. Que les rapports consolidés ne soient pas permis excepté lorsqu'une compagnie filiale est

possédée entièrement par une autre compagnie (sauf pour les actions habitantes des administrateurs); lorsqu'elle exploite la même catégorie générale de commerce; lorsque les années financières de ces compagnies coïncident et que les deux compagnies font affaires au Canada, et sauf tous autres règlements qui peuvent être prescrits. Lorsque la consolidation est permise le taux de la taxe de corporation sur ces états doit être portée de 13½ p. 100 à 15 p. 100.

7. Que la taxe sur les dividendes touchés par les actionnaires soit assujétie à une déduction pour épauement de 20 p. 100 au lieu de la présente déduction.

8. Que la déduction pour épauement accordée aux compagnies minières dont les principaux produits sont l'or et l'argent soit de 33½ pour cent au lieu de la présente déduction.

9. Qu'une taxe de 5 p. 100 soit imposée à la source sur toutes les redevances payables aux personnes ne résidant pas au Canada par les débiteurs du Canada relativement aux livres, à la musique et aux articles de magazines. La déduction de 12½ p. 100 sur les matières susdites est abolie.